ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ D'UN REGROUPEMENT MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE LAURIER-STATION

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Le 10 juillet 2025

Liste des sigles et acronymes

ISQ	Institut de la statistique du Québec
LOTM	Loi sur l'organisation territoriale municipale
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MRC	Municipalité régionale de comté
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
PAVL	Programme d'aide à la voirie locale
PAFREM	Programme d'aide financière au regroupement municipal
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RFU	Richesse foncière uniformisée
SQ	Sûreté du Québec
TECQ	Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec
OMRÉ	Organisme municipal responsable de l'évaluation
LFM	Loi sur la fiscalité municipale

Liste des figures

Figure 1 Caractéristiques générales des municipalités de Laurier-Station, de Sainte-Croix et de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun

Figure 2 Évolution de la population des municipalités de Laurier-Station, de Sainte-Croix et de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun, de 2005 à aujourd'hui

Figure 3 Impacts d'un regroupement sur la desserte de services

Figure 4 Estimation de l'économie nette résultant d'un regroupement

Figure 5 Subvention estimée du Programme d'aide financière au regroupement municipal

Figure 6 Liste des taux de taxation, du financement du service de la dette et de la tarification des services municipaux avant et après regroupement pour une unité résidentielle

Figure 7 Liste des taux de taxation, du financement du service de la dette et de la tarification des services municipaux avant et après regroupement pour une unité commerciale

Figure 8 Liste des taux de taxation, du financement du service de la dette et de la tarification des services municipaux avant et après regroupement pour pour unité industrielle

Figure 9 Impact du regroupement sur la charge fiscale pour une unité résidentielle desservie

Figure 10 Impact du regroupement sur la charge fiscale pour une unité résidentielle non desservie

Figure 11 Impact du regroupement sur la charge fiscale pour une unité commerciale desservie

Figure 12 Impact du regroupement sur la charge fiscale pour une unité commerciale non desservie

Figure 13 Impact du regroupement sur la charge fiscale pour une unité industrielle desservie

Figure 14 Impact du regroupement sur la charge fiscale pour une unité industrielle non desservie

Figure 15 Organigramme proposé par les municipalités

Figure 16 Liste des employés des municipalités

Figure 17 Liste bâtiments des municipalités

Figure 18 Liste des véhicules des municipalités

Figure 19 Plan triennal d'immobilisations de la Municipalité de Laurier-Station

Figure 20 Plan triennal d'immobilisations de la Municipalité de Sainte-Croix

Figure 21 Plan triennal d'immobilisations de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION ..... - 9 -

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES ..... - 11 -

Renseignements généraux ..... - 11 -
Considérations historiques ..... - 12 -
Évolution récente de la population ..... - 13 -

ASPECTS SOCIOCULTURELS, ÉCONOMIQUES, GÉOGRAPHIQUES ET POLITIQUES ..... - 16 -

Communauté d'appartenance ..... - 16 -
Développement économique ..... - 17 -
Aménagement du territoire et urbanisme ..... - 18 -
Représentation politique ..... - 21 -
Ressources humaines et matérielles ..... - 21 -
Services municipaux ..... - 22 -

ASPECTS FINANCIERS ET FISCAUX ..... - 29 -

Dépenses de la nouvelle municipalité ..... - 29 -
Recettes et structure de taxation de la nouvelle municipalité ..... - 31 -
Subvention de regroupement ..... - 32 -
Dette à long terme ..... - 33 -
Surplus et réserves ..... - 33 -
Taux de taxation et tarification ..... - 34 -
Impact du regroupement sur la charge fiscale ..... - 37 -

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER ..... - 44 -

Organisation politique ..... - 44 -

Conseil municipal ..... - 44 -

Représentation politique régionale ..... - 45 -

Organisation administrative ..... - 45 -

Direction générale et poste de greffier ..... - 45 -

Plan d'intégration ..... - 45 -

Planification territoriale ..... - 45 -
Les employés municipaux ..... - 46 -

Gestion du capital humain ..... - 46 -

Agencement de cultures différentes ..... - 49 -

Plan de communication ..... - 49 -

Système de gestion et de communication ..... - 50 -
Appartenance collective ..... - 50 -
Nom de la nouvelle municipalité ..... - 50 -
Sentiment d'appartenance ..... - 50 -
Bâtiments et équipements municipaux ..... - 51 -
Investissements futurs ..... - 55 -
Aspects financiers ..... - 60 -
Neutralité financière ..... - 60 -
Autres aspects ..... - 60 -
CONCLUSION ..... - 61 -
ANNEXE 1 ..... - 69 -
Cartographie des territoires ..... - 69 -
ANNEXE 2 ..... - 70 -
Prévisions budgétaires de la nouvelle municipalité ..... - 70 -
ANNEXE 3 ..... - 95 -
Tarification des services municipaux ..... - 95 -
ANNEXE 4 ..... - 108 -
Financement du service de la dette ..... - 108 -

INTRODUCTION

La culture de la coopération intermunicipale est bien implantée sur le territoire de la MRC de Lotbinière. Déjà au début des années 2000, le service de la gestion des matières résiduelles, la sécurité incendie et le parc industriel faisaient l'objet d'ententes intermunicipales entre les municipalités de Laurier-Station et de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun et d'autres municipalités. Après les élections de 2021, les ententes intermunicipales se sont intensifiées avec l'arrivée en poste de nouveaux élus et le soutien du Volet 4 - Coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité. Plusieurs projets ont vu le jour entre les municipalités de Laurier-Station et de Sainte-Croix, notamment le partage de ressources en communication, aux travaux publics et à l'inspection en urbanisme et en environnement, mais aussi avec la MRC pour le transport collectif, la collecte des matières résiduelles, le soutien à la gestion administrative des municipalités et le soutien informatique.

C'est donc dans une suite logique qu'à l'automne 2024, les municipalités de Laurier-Station, de Sainte-Croix et de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun ont débuté une réflexion sur les implications d'un regroupement de leur territoire. Cette démarche était soutenue par la recherche de solutions pérennes aux défis rencontrés par les municipalités. Nous pouvons notamment penser aux obligations envers leur population ou les paliers de gouvernements, les défis d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre au sein de l'administration municipale, l'accroissement de la pression financière sur les contribuables, les ressources humaines et financières limitées pour les projets de développement ainsi que les défis de gouvernance locale. Cette étude a été réalisée par l'entremise d'un comité de travail auquel ont été associés des officiers municipaux et des élus de chacune des municipalités, et ce, avec l'assistance technique du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Les objectifs visés par l'étude sont les suivants :

- Poser un regard sur les aspects socioculturels, économiques, géographiques et politiques à considérer;
- Examiner les impacts financiers qu'aurait un regroupement;
- Identifier les principaux aspects à prendre en considération lors d'un regroupement;
- Présenter les prévisions budgétaires d'une nouvelle municipalité (2025);
- Fournir aux autorités municipales un cadre pour évaluer l'opportunité de procéder au regroupement.

La première partie de l'étude présente les caractéristiques générales des municipalités de Laurier-Station, de Sainte-Croix et de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun. Les renseignements généraux, les considérations historiques et les données sur l'évolution de la population fourniront aux lecteurs un portrait plus précis des municipalités concernées.

La deuxième partie vise à présenter les aspects socioculturels, économiques, géographiques et politiques à explorer dans le cadre de la démarche de regroupement. Les contextes différents au sein desquels évoluent les municipalités y sont précisés.

La troisième partie concerne les implications financières d'un regroupement et présente un scénario budgétaire basé sur les prévisions budgétaires 2025 des trois municipalités.

Enfin, la quatrième partie présente un sommaire des principaux éléments à considérer, tels qu'identifiés par les municipalités qui ont participé à la réalisation de cette étude.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Renseignements généraux

Les municipalités de Laurier-Station, Sainte-Croix et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun font partie de la MRC de Lotbinière, dans la région administrative de la Chaudière-Appalaches. La MRC de Lotbinière regroupe dix-huit municipalités dont la plus populeuse est la Municipalité de Saint-Apollinaire avec 9 085 habitants en 2025.

Les données suivantes présentent quelques caractéristiques générales qui permettent de situer et de connaître les trois municipalités.

Figure 1

Caractéristiques générales des municipalités de Laurier-Station, Sainte-Croix et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun

Caractéristiques	Municipalités			
	Laurier-Station	Sainte-Croix	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	Nouvelle municipalité
Statut	Municipalité	Municipalité	Municipalité	Municipalité[1]
Date de constitution	1er janvier 1951	5 octobre 2001[2]	4 janvier-1909	--
Population au 1er janvier 2025	2 759	2 634	894	6 287
(% dans l'ensemble)	8 %	7 %	2,45 %	17 % population - MRC
Superficie (km²)	12	70,54	60,76	143,3
(% dans l'ensemble)	0,72 %	4,24 %	3,65 %	8,62 % territoire - MRC
Richesse foncière uniformisée en 2024 ($)	376 472 500 $	410 848 400 $	161 286 000 $	948 606 900 $
Nombre de membres du conseil	7	7	7	7
Division territoriale	Aucune	Aucune	Aucune	À déterminer

[1] Le comité a examiné également le cadre législatif à adopter pour la nouvelle municipalité, comparant le *Code municipal du Québec* et la *Loi sur les cités et villes*. Après analyse des différences et avantages, le choix s'est porté sur le *Code municipal du Québec*.

[2] Érection de la paroisse sous l'appellation Sainte-Croix en 1845, détachement du village de Sainte-Croix en 1921 et regroupement en 2001.

Considérations historiques

La région de la Chaudière-Appalaches est riche en histoire. Elle se reflète, entre autres, par sa division des terres. Alors, qu'une partie de son territoire fut divisée sous le régime seigneurial, associée au système hiérarchique structurant les rapports sociaux en France et l'autre partie en Canton, associée à la colonisation anglaise au Canada.

À son origine, le territoire de la MRC de Lotbinière était divisé sous le régime seigneurial.

Municipalité de Laurier-Station

La Municipalité de Laurier-Station est la benjamine des trois municipalités à l'étude. Sa fondation remonte au 16 décembre 1950 dont suivit le décret de constitution, le 1er janvier 1951. Son territoire est un détachement de la paroisse de Saint-Flavien, qui elle, est un détachement de la Municipalité de Sainte-Croix. Sa fondation est intimement liée à la présence du chemin de fer, inaugurée le 1er mars 1898. Ce moyen de transport facilitait l'exploitation forestière du secteur.

Sa dénomination fait référence à la première gare construite en 1896 et nommée « Laurier » en l'honneur de Sir Wilfrid Laurier (premier ministre du Canada de 1896 à 1911 et premier francophone au poste de premier ministre). Ce dernier se serait arrêté lors d'une de ses campagnes électorales.

L'essor économique de cette municipalité a profité du voisinage du chemin de fer et de l'autoroute 20. Nous retrouvons essentiellement les services, le commerce de l'automobile, l'industrie du bois et tous les métiers liés à la construction (béton, bois, terrassement)[3].

Municipalité de Sainte-Croix

La Municipalité de Sainte-Croix est l'une des pionnières de la MRC de Lotbinière.

Son territoire, à sa concession en 1637 par l'intendant Jean Talon à la Compagnie des Cent-Associés, était de plus grande étendue et fut réservé dès lors aux religieuses souhaitant s'établir à Québec pour l'éducation des filles[4]. Rapidement, le choix se porta sur la communauté religieuse des Ursulines dont l'arrivée remonte en 1639 avec Marie Guyart dite Marie de l'Incarnation.

Communauté religieuse cloîtrée et semi-contemplative, elle réussira, nonobstant leur situation, à assurer la gestion de la Seigneurie et la concession des fiefs aux censitaires, et ce, à partir de Québec[5].

Déjà en 1603, le nom de Sainte-Croix figurait dans le récit de Champlain, et sur une carte de 1611, identifiant un important repère pour la navigation probablement au lieu-dit la « Pointe Platon ». La référence remonte à Jacques Cartier qui aurait passé l'hiver 1535-1536 en ce lieu. Champlain dément cette croyance en 1613. La Seigneurie doit plutôt son nom au père Jérôme Lalemant,

---

[3] *Noms et lieux du Québec*, ouvrage de la Commission de toponymie en 1994 et 1996 sous la forme d'un dictionnaire illustré imprimé.

[4] Enseignement du catéchisme, de la lecture, de l'écriture et du calcul, mais aussi des travaux à l'aiguille.

[5] *L'arrivée des Ursulines, 1639* - Frank Craig – 1908-1911.

preneur de la concession au nom des Ursulines, le 14 septembre 1647, jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix.

L'Érection de la paroisse sous l'appellation « Sainte-Croix » remonte en 1845. En 1921, la Municipalité du village de Sainte-Croix s'en détacha et en 2001, les deux entités se sont unies de nouveau.

L'économie de cette municipalité est axée principalement sur la production laitière, les services (scolaires, médicaux, bancaires), le commerce et l'industrie, principalement celle du meuble. Une fonderie établie en 1918 a permis à l'économie locale de connaître une progression significative et même une reconnaissance internationale. Nous y retrouvons aussi quelques ateliers de mécanique et de menuiserie[6].

Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun

Les fondements de la Municipalité de Paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun reposent sur la volonté de fidèles des paroisses de Sainte-Croix, de Saint-Flavien, de Saint-Édouard, de Saint-Apollinaire et de Saint-Antoine-de-Tilly de se rapprocher du lieu de culte. Ils s'organisent donc en 1903 et déposent une demande à l'évêché pour l'érection d'une nouvelle église. L'érection par proclamation civile et canonique suivit le 4 janvier 1909. Son territoire est le détachement de parcelles des territoires des cinq paroisses susmentionnées.

Elle doit son nom en l'honneur des révérends pères missionnaires du Sacré-Cœur en provenance d'Issoudun dans l'Indre, en France [7].

Son économie repose essentiellement sur l'agriculture notamment, l'acériculture.

L'accroissement de sa population repose grandement sur sa proximité avec l'autoroute 20, tout comme Laurier-Station d'ailleurs.

Historiquement, les territoires de Laurier-Station, de Sainte-Croix et de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun sont étroitement liés, ayant été colonisés par les mêmes familles fondatrices. Ce partage d'origines communes et de territoire a contribué à tisser des liens culturels et sociaux durables entre les trois collectivités, à favoriser des échanges constants entre elles et à renforcer leur interdépendance au fil du temps.

Évolution récente de la population

Suite à la publication des données de population décrétées pour l'année 2025, la Municipalité de Laurier-Station recense 2 759 personnes, celle de la Municipalité de Sainte-Croix compte

[6] *Noms et lieux du Québec*, ouvrage de la Commission de toponymie en 1994 et 1996, sous la forme d'un dictionnaire illustré imprimé.

[7] *Noms et lieux du Québec*, ouvrage de la Commission de toponymie en 1994 et 1996, sous la forme d'un dictionnaire illustré imprimé.

2 634 personnes et la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun dénombre 894 personnes pour un total de 6 287 habitants.

D'après la figure 2, la population des trois municipalités montre une légère hausse depuis le début des années 2000. Plus précisément, entre 2005 et 2025, les municipalités de Laurier-Station et de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun ont vu leur population augmenter de 13 %, tandis que celle de Sainte-Croix a connu une croissance de 7 %.

Figure 2

Évolution de la population des municipalités de Laurier-Station, de Sainte-Croix et de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun de 2005 à aujourd'hui

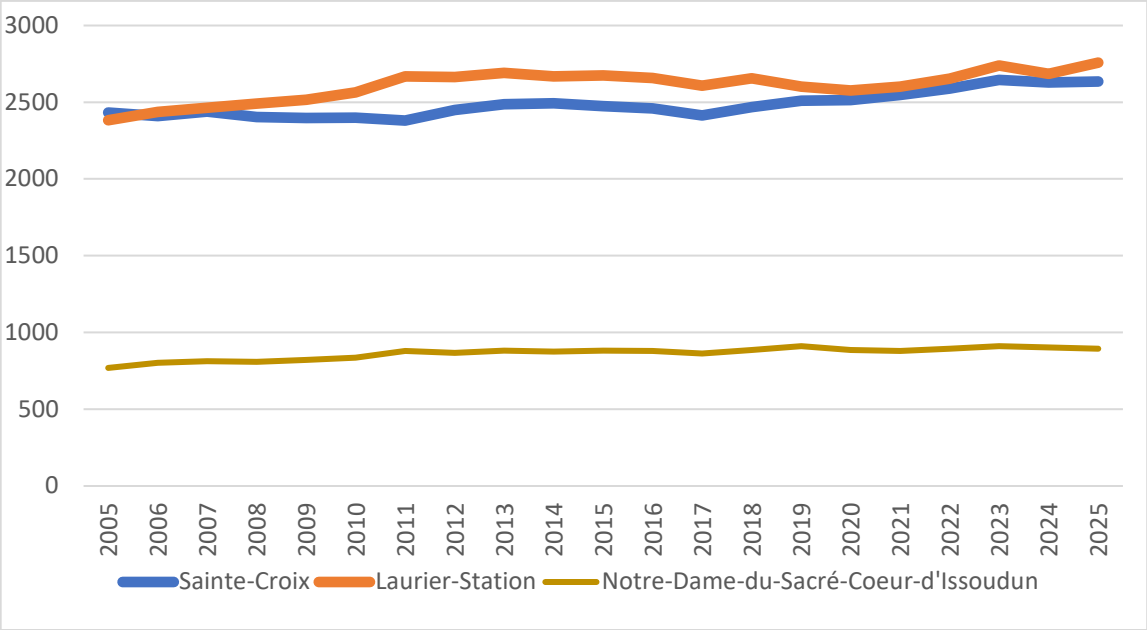

D'après les données du recensement de 2016 de Statistique Canada, la MRC de Lotbinière se distingue par une population vieillissante. Cependant, les municipalités de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, de Saint-Apollinaire et de Saint-Agapit se démarquent avec une proportion de personnes âgées de 55 ans et plus inférieures à 30 %. La Municipalité de Sainte-Croix présente une proportion de personnes âgées de 55 ans comprise entre 40 et 49,9 %, tandis que Laurier-Station se situe entre 30 et 39,9 %.

Entre 2001 et 2016, le nombre de personnes âgées de plus de 55 ans a augmenté de 65 % dans la MRC de Lotbinière, tout comme dans la région de la Chaudière-Appalaches (67,7 %) et dans l'ensemble du Québec (56,6 %).

D'après le recensement de la population de 2021 réalisé par Statistique Canada, Laurier-Station compte 1 126 logements privés occupés par des résidents habituels, Sainte-Croix en possède 1 125 et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun en compte 351. Un logement privé occupé par des résidents habituels est défini comme un logement privé occupé de manière permanente par une personne ou un groupe de personnes.

D'après le recensement de la population de 2021 réalisé par Statistique Canada, Sainte-Croix compte 405 enfants âgés de 0 à 14 ans, soit 16 % de sa population. Laurier-Station en compte 420, représentant 16,34 % de sa population totale, tandis que Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun en compte 180, soit 20,69 % de sa population totale.

La population totale des trois municipalités regroupées serait de 6 287 citoyens représentant 17 % de la population de la MRC de Lotbinière. Elle arriverait au deuxième rang juste derrière la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Les trois municipalités doivent donc gérer leur croissance. La construction résidentielle a bondi considérablement au cours de la dernière année dû au moratoire imposé dans la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Apollinaire. Leurs positionnements géographiques près de l'Autoroute 20 permettent aux jeunes couples de travailler dans les grands centres et de profiter des avantages de la campagne avec les grands espaces pour fonder une famille à des coûts encore abordables.

ASPECTS SOCIOCULTURELS, ÉCONOMIQUES, GÉOGRAPHIQUES ET POLITIQUES

Communauté d'appartenance

En l'absence de ville-centre et à l'étendue du territoire (1 663 km^2) de la MRC de Lotbinière, les populations sont dispersées et entraînent la constitution de pôles de services qui répondent aux besoins de la population. C'est le cas notamment des municipalités de Laurier-Station et de Sainte-Croix. Elles exercent une attraction quant à l'accès aux biens, aux services et aux emplois pour les municipalités avoisinantes. La Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun profite des avantages que proposent ces deux pôles, mais prioritairement ceux de Laurier-Station.

Les municipalités composant la MRC sont préoccupées par le sentiment d'appartenance de leurs citoyens. D'ailleurs, les élus planchent présentement sur un projet d'identité forte pour leur territoire.

Dans le secteur de l'éducation, bien que Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun ait déjà eu son école primaire, celle-ci a été fermée en raison de la diminution de sa clientèle et les enfants vont maintenant à l'École de la Source de Laurier-Station. L'École La Mennais de Sainte-Croix permet quant à elle de répondre à sa propre clientèle de niveau primaire. Les élèves du niveau secondaire des trois municipalités se rendent à l'École secondaire Pamphile-Le May à Sainte-Croix. Il est à noter qu'un regroupement municipal n'entraînerait pas automatiquement un déplacement d'élèves. Au-delà des limites territoriales municipales, le Centre de services scolaire des Navigateurs tiendrait également compte de la capacité des immeubles actuels sur le territoire de même que des données prévisionnelles à l'égard de l'évolution de la clientèle étudiante.

Au niveau postsecondaire, les étudiants peuvent se tourner vers le Campus Collégial de Lotbinière du Cégep de Thetford à Saint-Agapit ou bien aller vers d'autres grands centres comme Lévis ou Québec.

Du côté des services de santé, Laurier-Station exerce une attraction dans le réseau local de services d'Alphonse-Desjardins relié au Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches (CISSSCA). En effet, on y retrouve une concentration de services dans le Centre de santé d'Alphonse-Desjardins qui regroupe le Centre local de services communautaires (CLSC). Une résidence pour personnes âgées autonomes est aussi présente sur le territoire. Le Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) est quant à lui situé à Sainte-Croix. On y retrouve aussi une Coopérative de santé et deux résidences pour personnes âgées autonomes.

D'autres services comme les institutions financières assurent un service aux citoyens des trois municipalités. La Caisse Desjardins du Centre de Lotbinière regroupe les municipalités de Laurier-Station, de Sainte-Croix, de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun et de Saint-Apollinaire[8].

[8] Caisse Desjardins du Centre de Lotbinière. [En ligne] : https://www.desjardins.com/qc/fr/nous-trouver/caisse-desjardins/centre-de-lotbiniere.html?utm_campaign=vanity-url&utm_medium=vanity&utm_source=desjardins&utm_term=81520205 (Consulté le 7 juillet 2025).

On constate la même dynamique pour l'accès aux commerces de détail et aux services de proximité. La population de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun se dirige majoritairement vers les commerces et services de Laurier-Station et, à moindre échelle, vers Sainte-Croix.

Du coté religieux, la Paroisse Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière regroupe les communautés chrétiennes de Saint-Antoine-de-Tilly, de Saint-Apollinaire, de Saint-Agapit, de Saint-Gilles, de Sainte-Agathe, de Saint-Flavien, de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, de Saint-Octave-de-Dosquet, de Saint-Janvier-de-Joly et de Laurier-Station[9]. La Paroisse de Saint-Laurent-Rivières-du-Chêne regroupe les municipalités de Fortierville, de Lotbinière, de Parisville, de Sainte-Croix, de Saint-Édouard, de Leclerville, de Sainte-Françoise-de-Lotbinière et de Deschaillons-sur-Saint-Laurent[10].

Les populations de Sainte-Croix et de Laurier-Station retrouvent sur leurs territoires des biens, des services et des emplois. On peut reconnaître ces deux pôles exerçant une attraction quant à l'accès aux biens, aux services et aux emplois pour la population de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun. Le choix est influencé par l'opportunité et l'appartenance.

Ainsi, un regroupement aurait une influence mitigée sur les habitudes des citoyens des trois municipalités.

C'est une des raisons pour laquelle, qu'il a été convenu de conserver le nom des secteurs advenant un regroupement.

Développement économique

Le développement économique des municipalités s'articule en fonction de trois principaux axes : l'agriculture, les industries et les services. L'activité agricole incluant le secteur forestier a été à l'origine du développement de la majorité des municipalités locales de la MRC de Lotbinière et continue d'occuper encore aujourd'hui une place déterminante. C'est d'ailleurs le cas pour les municipalités de Sainte-Croix et de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun où une partie des emplois provient de l'agriculture (la production laitière et les grandes cultures) et de la foresterie (l'acériculture).

Alors que l'exploitation des ressources naturelles a été longtemps la base de l'économie du secteur, nous avons pu assister à une diversification économique, et ce, de façon plus soutenue dans la Municipalité de Laurier-Station. Pour cette municipalité, le tissu économique se compose très peu d'agriculture, mais principalement de services, de PME et d'industries manufacturières qui embauchent des travailleurs provenant des municipalités environnantes. Au cours des dernières années, des entreprises déjà présentes ont pris de l'expansion en plus d'en voir de nouvelles s'implanter. L'effervescence industrielle et commerciale du secteur est telle que la capacité maximale est en voie d'être atteinte dans les deux parcs industriels de Laurier-Station.

[9] Paroisse Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière. [En ligne] : https://ecccle.com/ (Consulté le 7 juillet 2025).

[10] Église Catholique de Québec. [En ligne] : https://ecdq.org/ (Consulté le 7 juillet 2025).

Enfin, le volet touristique et ses secteurs d'activités connexes occupent une part de l'écosystème économique grâce à une offre touchant autant le tourisme culturel que le patrimonial et le naturel. Nous retrouvons entre autres, le Domaine Joly à Lotbinière, avec ses jardins et ses activités ainsi que le circuit touristique de la Route des Navigateurs longeant le fleuve Saint-Laurent, permettant la découverte du patrimoine maritime et des paysages magnifiques en voiture ou à vélo. Ces attraits engendrent des retombées économiques directes et indirectes[11].

Un regroupement municipal pourrait favoriser l'accès à de nouveaux espaces pour développer de nouvelles zones commerciales ou industrielles, entre autres, sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun dont leur parc industriel est contigu à celui de Laurier-Station.

Le poids démographique pourrait avoir un effet attractif pour l'implantation des commerces de services avec bannière sur le territoire.

L'écosystème économique des trois municipalités s'est développé en favorisant un maillage entre les communautés plutôt qu'une compétition. Il en sera de même pour le projet d'énergie renouvelable actuellement en élaboration. Un regroupement municipal aurait vraisemblablement un effet catalyseur dans l'accroissement de ces liens autant au niveau des emplois que du potentiel de développement économique.

C'est encore plus vrai du côté des municipalités de Laurier-Station et de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun qui collaborent sur divers projets depuis le début des années 2000.

Aménagement du territoire et urbanisme

Les trois municipalités se trouvent dans la partie nord de la MRC de Lotbinière. Le territoire envisagé pour le regroupement municipal est délimité par le fleuve Saint-Laurent et les municipalités de Lotbinière, de Saint-Édouard-de-Lotbinière, de Saint-Janvier-de-Joly, de Saint-Flavien, de Saint-Apollinaire et de Saint-Antoine-de-Tilly.

La région est traversée d'est en ouest par deux voies principales : l'autoroute Jean-Lesage (A-20) et la route 132. De plus, la route 271 rejoint la route 132 à Sainte-Croix.

La MRC de Lotbinière est un territoire rural où cohabitent diverses activités. Les vastes étendues agricoles, dominées par des fermes et des champs, sont essentielles à l'économie locale et à la culture régionale.

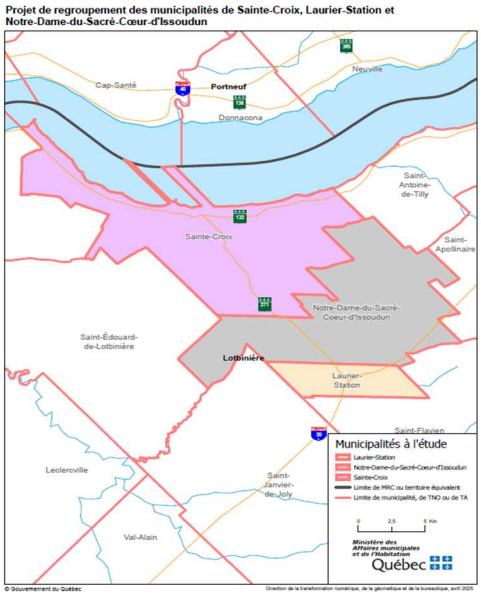

[11] Bonjour Québec. La Route des Navigateurs. [En ligne] : https://www.bonjourquebec.com/fr-ca (Consulté le 8 juillet 2025).

Les forêts, couvrant plus de la moitié du territoire, jouent un rôle crucial dans l'industrie forestière (l'acériculture) et la préservation de la biodiversité, tout en offrant des espaces de loisirs.

Le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière montre une légère augmentation de la population ces dernières années, entraînant une hausse du nombre de ménages. Cette croissance nécessite davantage d'espaces résidentiels tout en évitant l'étalement urbain. Les périmètres urbains des municipalités tiennent compte de l'évolution démographique, de l'extension des services d'aqueduc et d'égout et de la planification des secteurs de développement.

La MRC fait face à des problèmes environnementaux dû à l'agriculture et à la foresterie. Certaines municipalités ont des surplus de lisier, ce qui pose des problèmes de cohabitation. La disponibilité et la qualité de l'eau potable sont également des préoccupations importantes. Les opportunités de développement pourraient être limitées par la présence de milieux humides, rendant certains terrains moins propices à la construction. Certains projets de développement pourraient nécessiter une intervention auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Des centres urbains se développent autour des villages, abritant des entreprises locales, des commerces et des services. Les infrastructures, telles que les routes, les écoles, les centres de santé et les installations récréatives, soutiennent cette dynamique et assurent une qualité de vie élevée. Les municipalités ont mis en place des initiatives pour promouvoir le patrimoine touristique, améliorer l'esthétique du cadre bâti et valoriser le caractère patrimonial.

La Municipalité de Laurier-Station, située au centre de la MRC, est divisée par l'autoroute Jean-Lesage (A-20) et la voie ferrée. Elle possède un espace industriel significatif, avec 14 hectares (ha) au cœur du village, abritant des entreprises de grande envergure. Un autre secteur industriel de 12 ha se trouve au sud-est de l'A-20, accueillant les entreprises Cuisines Laurier inc. et Béton Laurier inc. Au cours des 10 dernières années, 191 nouveaux logements résidentiels ont été ajoutés sur le territoire. À ce rythme, le périmètre urbain ne pourra plus accueillir de nouvelles constructions résidentielles d'ici les dix prochaines années.

La régie du parc industriel régional (NEQ 8831853435), regroupant les municipalités de Laurier-Station et de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, a été mise en place en 2000, puis dissoute en 2009. Les terrains à Laurier-Station sont desservis par les services d'aqueduc et d'égout, tandis qu'il n'y a aucun service du côté de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun. La première phase de développement couvre 38,5 ha à Laurier-Station, la deuxième phase se déroule à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun et la troisième phase est prévue à Laurier-Station, mais est actuellement en zone agricole.

La Municipalité de Laurier-Station n'a plus de terrains industriels disponibles, tandis qu'il reste 16 terrains dans le parc industriel de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun.

La Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun est située près du centre de la MRC, à quelques kilomètres de l'A-20, dans le secteur nord-est. Son périmètre urbain comprend le centre du village et le parc industriel à caractère régional. Le centre du village occupe 19,74 ha, tandis que le parc industriel à caractère régional occupe 65,01 ha. Au cours des cinq dernières années, 32 nouveaux logements ont été créés dans la municipalité. Une dizaine de terrains sont actuellement disponibles pour la construction résidentielle dans le centre du village et cinq autres terrains sont disponibles dans un îlot destructuré. À ce rythme, les espaces vacants dans le périmètre urbain de la municipalité seront comblés très prochainement.

La Municipalité de Sainte-Croix est située au croisement des routes 132 et 271 et reliées à l'A-20. Bordée au nord par le fleuve Saint-Laurent et une falaise de 28 ha, son expansion est limitée. Le périmètre urbain couvre 256,1 ha. Elle abrite une dizaine d'entreprises manufacturières, offrant près de 1 155 emplois industriels. Parmi les principaux employeurs, on trouve la Fonderie Bibby Ste-Croix inc. et Les Industries de la Rive-Sud. Le village compte également une polyvalente et un aréna. Près de 25 rues desservent le village. Quelques secteurs de villégiature situés au pied de la falaise comptent plusieurs chalets. Un grand boisé au sud-ouest du village offre des sentiers piétonniers et de ski de fond en hiver. Au cours des dix dernières années, 106 nouveaux logements se sont ajoutés. Le périmètre urbain risque de ne plus pouvoir accueillir de nouveaux logements au cours des dix prochaines années. À Sainte-Croix, il n'y a pas de parc industriel, mais des zones industrielles et aucun terrain n'est disponible.

Selon les trois municipalités, il n'y a pas de problématique avec la gestion des rues privées sur leur territoire.

À l'exception de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, les municipalités de Laurier-Station et de Sainte-Croix travaillent actuellement à harmoniser leurs règlements d'urbanisme pour uniformiser les normes, facilitant ainsi la tâche du service d'urbanisme lors de leur application.

De plus, les trois municipalités ont conclu une entente intermunicipale en vertu de laquelle la Municipalité de Laurier-Station agit à titre de mandataire et assume la responsabilité du service d'urbanisme et d'aménagement du territoire pour toute la durée de l'entente, dans le cadre d'une délégation de compétence.

Un regroupement municipal pourrait favoriser un développement harmonieux des zones résidentielles et industrielles, tout en facilitant le financement des infrastructures nécessaires.

Les municipalités disposent de périmètres urbains capables d'accueillir de nouveaux ménages, mais cette capacité tant à être atteinte plus rapidement que prévu considérant le nombre de permis de construction délivré dans la dernière année.

Un regroupement municipal pourrait bénéficier d'une vision globale de son territoire en optimisant son aménagement et en utilisant efficacement les espaces disponibles. Face à la croissance démographique et aux contraintes actuelles des infrastructures, elle pourrait bénéficier d'une plus grande planification des besoins en ressources humaines et matérielles.

Les municipalités bénéficient de services d'aqueduc et d'égout, ainsi que de routes, d'écoles, de centres de santé et d'installations récréatives. La présence d'entreprises manufacturières et industrielles crée de nombreux emplois. Les vastes étendues agricoles et les forêts sont essentielles à l'économie locale et offrent des espaces de loisirs. Les défis communs incluent la gestion de la qualité de l'eau potable,le traitement des eaux usées et l'aménagement du territoire. La planification tient compte de l'évolution démographique et du développement du territoire.

Représentation politique

À l'heure actuelle, l'organisation politique des trois municipalités comprend un maire et six conseillers élus. Le mode d'élection est le même pour les municipalités; le maire et les conseillers étant élus tous les quatre ans au suffrage universel. Les prochaines élections générales sont prévues le 2 novembre 2025.

Lors des élections générales de 2021, une équipe complète a déposé leur candidature aux sept postes électifs de la Municipalité de Laurier-Station. Quatre postes sur les sept postes électifs ont été pourvus sans opposition alors qu'un scrutin a été tenu pour le siège de maire et deux postes de conseillers en raison de la réception de deux candidatures.

Du côté de la Municipalité de Sainte-Croix, une équipe complète a aussi déposé leur candidature sur les sept sièges électifs. Les sept sièges ont rencontré de l'opposition alors que six d'entre eux ont été élus et un candidat a été défait. Le septième siège a été réélu au même poste.

Enfin, sept membres sortants du conseil de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun ont été réélus sans opposition en 2021.

Concernant la représentation politique au niveau provincial et fédéral, les municipalités font toutes partie des mêmes circonscriptions électorales.

Un regroupement municipal pourrait développer chez un plus grand nombre de personnes un intérêt à l'amélioration de la vie démocratique et pourrait les amener à se porter candidats puisque proportionnellement parlant le recrutement de futurs candidats devrait être plus facile avec une population de plus de 6 200 versus des populations de plus de 2 600 ou de 900.

Ressources humaines et matérielles

Les trois municipalités ont connu des mouvements de personnel marqué au cours des dernières années bien que le défi d'attraction de nouveaux talents demeure bien présent en vue d'offrir de nouveaux services ou répondre aux nouvelles exigences. Ces enjeux de ressources humaines peuvent avoir des impacts sur l'organisation et la dispense des services municipaux de même que la rétention de l'expertise interne.

Une municipalité sur les trois à l'étude présente une différence marquée en termes de population dont deux comptant un peu plus de 2 500 habitants et l'autre près de 900. Ce contraste se reflète directement dans la taille de leur effectif municipal. Les mouvements de personnel connus dans les trois municipalités ont fragilisé les organisations. Un regroupement municipal pourrait avoir un impact favorable sur la gestion et la mutualisation des ressources humaines, la continuité des opérations, le transfert des connaissances ainsi que sur la dispense des services municipaux. Un plan d'intégration assurera une transition harmonieuse.

Conformément à l'article 122 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale [12] (RLRQ, chapitre O-9), ci-après nommée LOTM, les employés réguliers des municipalités impliquées dans le regroupement deviennent, sans réduction de traitement, des employés de la nouvelle municipalité. Ils conservent également leur ancienneté et leurs avantages sociaux. Dans cette perspective, aucun employé ne peut être congédié pour la seule raison du regroupement.

Une réorganisation de certains effectifs serait nécessaire au lendemain d'un regroupement, et ce, dans une perspective d'optimisation de l'organisation du travail. La majorité des fonctionnaires garderaient les mêmes responsabilités, mais quelques-uns pourraient voir leurs tâches s'ajuster à la nouvelle situation en considération de leurs compétences et en conformité aux politiques en vigueur. Mentionnons qu'en vertu de l'article 108 de la LOTM, le décret constituant la municipalité locale issue du regroupement doit notamment contenir le nom de la personne qui sera le premier greffier ou greffier-trésorier de la nouvelle municipalité.

Concernant les équipements et les infrastructures actuels des trois municipalités, ceux-ci seraient évidemment mis en commun. Une analyse sommaire prenant notamment en considération les plans triennaux d'immobilisations 2025-2027 ne fait pas ressortir de façon manifeste des immeubles ou des ressources matérielles excédentaires au lendemain d'un regroupement. Toutefois, le nouveau conseil pourrait vouloir optimiser l'utilisation de certains équipements ou immeubles afin de limiter des investissements nécessaires pour le renouvellement ou la mise aux normes de ceux-ci.

Services municipaux

D'entrée de jeu, il importe de se rappeler que les services municipaux actuels seraient maintenus au lendemain d'un regroupement et les contrats en vigueur seraient respectés jusqu'à leur échéance. La mise en commun des ressources humaines et matérielles devrait permettre d'optimiser la desserte de services municipaux au bénéfice de l'ensemble des contribuables.

Concernant les ententes intermunicipales existantes entre les deux ou les trois municipalités impliquées dans l'étude, elles seraient annulées dans le contexte d'un regroupement. Cela aurait notamment pour effet de diminuer les efforts déployés par les municipalités dans la négociation, la gestion et l'application de ces ententes.

La figure 3 dresse un portrait de l'organisation des services pour chaque municipalité et les impacts que pourrait avoir un regroupement municipal.

[12] Gouvernement du Québec, *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, RLRQ, chapitre O-9. [En ligne] : http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/O-9.

Figure 3

Impacts d'un regroupement sur la desserte de services

Services	Description	Impacts du regroupement
Administration générale	Les municipalités ont des ressources à l'interne pour effectuer les tâches liées à l'administration générale. Toutefois, les municipalités de Laurier-Station et de Sainte-Croix se partagent une ressource en comptabilité ainsi qu'en communication. Elles ont toutes recours aux services d'avocats et de firmes comptables à l'externe. La MRC fournit l'expertise d'une ressource en administration et en informatique auprès des trois municipalités.	Une réorganisation du travail devra être envisagée pour les ressources ayant des tâches et des compétences similaires. Dans le cadre d'un éventuel regroupement, un plan d'intégration sera nécessaire afin d'assurer une transition harmonieuse. Ce type de réorganisation permettrait aux municipalités de se retrouver dans une position moins vulnérable en cas de départ d'un employé, tout en favorisant la conservation et le partage des expertises. Elle offrirait également des perspectives d'avancement pour les employés, notamment par la possibilité de promotion au sein de la nouvelle structure organisationnelle.
Sécurité publique	Les municipalités ont recours aux services de la Sûreté du Québec basée à Laurier-Station. Chaque municipalité dispose de son propre coordonnateur en sécurité civile ainsi que d'un plan des mesures d'urgence.	Un regroupement municipal nécessiterait la réalisation d'un nouveau plan des mesures d'urgence. La nomination d'un nouveau coordonnateur et la possibilité d'avoir un adjoint ainsi qu'une équipe complète serait nécessaire. La force du nombre, notamment en termes de ressources humaines et matérielles, faciliterait la mise en place et l'application du plan. Il optimiserait en plus les stratégies d'intervention.
Sécurité incendie	Les municipalités de Laurier-Station et d'Issoudun ont conclu une entente intermunicipale en matière de sécurité incendie, à laquelle la Municipalité de Saint-Flavien est également partie prenante. La Municipalité de Sainte-Croix possède son propre service incendie. Une étude est en cours pour une entente de fourniture de services à la MRC en incendie afin de desservir la majorité des municipalités du territoire.	Des discussions sont en cours entre la MRC de Lotbinière et les municipalités du « Nord » et du « Centre » du territoire pour la conclusion d'une entente intermunicipale pour la gestion administrative en sécurité incendie. Les municipalités de Laurier-Station, de Sainte-Croix et de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun pourraient profiter d'un service administratif intégré, structuré de façon cohérente à l'échelle du territoire. Une telle centralisation permettrait une coordination

	Par ailleurs, la MRC met à la disposition des municipalités les services d'un technicien en prévention incendie.	accrue des interventions, une utilisation optimale des ressources humaines et matérielles, ainsi qu'une uniformisation des pratiques et des niveaux de service, contribuant ainsi à renforcer la sécurité des citoyens. Un regroupement municipal permettrait de favoriser la mutualisation et l'optimisation des ressources humaines, des équipements et des infrastructures pour le combat des incendies tout en respectant les obligations du Schéma de couverture de risques en matière d'incendie. Des économies ne sont pas pressenties en matière de sécurité incendie. Par contre, le bassin de répartition des charges serait plus important donc l'impact sur la charge fiscale pourrait être atténué. Une évaluation des implications liées à l'intégration éventuelle du territoire de Saint-Flavien est à prévoir puisqu'il est actuellement desservi par l'entente intermunicipale de sécurité incendie conclue avec Laurier-Station et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun.
Voirie municipale et déneigement	Les trois municipalités disposent de l'équipement et des ressources nécessaires pour réaliser à l'interne certaines opérations de voirie, tant en période estivale qu'hivernale. Toutefois, elles font également appel à la location de machinerie et à des entrepreneurs pour exécuter certains travaux de construction. Déjà, une entente intermunicipale en fourniture de services mettant en place un service des travaux publics intermunicipal est en vigueur dont la Municipalité de Ste-Croix est mandataire. Ce service est composé d'un directeur du service des travaux publics, de trois directeurs adjoints, soit un par municipalité, d'un journalier spécialisé en réseaux d'aqueduc et d'égouts incluant la gestion du système de	Un regroupement municipal permettrait de revoir les besoins en voirie municipale et en déneigement. Une optimisation de la flotte d'équipements et des bâtiments est à prévoir afin d'éviter les dédoublements, de rentabiliser les investissements, et ce, tout en offrant des services de qualité à la population. La nouvelle municipalité regroupée dénombrerait plus de 250 km de voies à entretenir été comme hiver. Elle pourrait évaluer l'opportunité de prendre en charge l'entretien des routes locales ou le donner à forfait. Son pouvoir de négociation pourrait se renforcir et les prix seraient plus avantageux au bénéfice de tous.

	traitement des eaux usées de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun ainsi que de quatre journaliers à la voirie.	
Aqueduc et égouts	À Laurier-Station, les prises d'eau potable ainsi que l'usine de traitement de l'eau sont situées sur le territoire de la Municipalité de Saint-Flavien. Par ailleurs, l'usine de traitement des eaux usées se trouve à Issoudun. La gestion de ces installations relève de la Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout de Lotbinière-Centre, en vertu d'une entente intermunicipale en vigueur depuis 1981. Lesdites infrastructures appartiennent à la Régie. L'entretien du réseau est assuré à l'interne, tandis que les travaux majeurs sont confiés à des entreprises privées. À Sainte-Croix, la gestion des usines de traitement de l'eau potable et des eaux usées eu réseau est assurée à l'interne. Les puits d'approvisionnement en eau sont situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière. Toutefois, les travaux majeurs sont confiés à des entreprises privées. D'ailleurs, des travaux importants sont prévus aux étangs aérés en 2026. À Notre-Dame-du-Sacré-cœur-d'Issoudun, la municipalité profite de l'entente intermunicipale pour la mise en place d'un service des travaux publics intermunicipal avec Laurier-Station et Sainte-Croix incluant les services d'un opérateur pour l'usine de traitement des eaux usées. De plus, les grands travaux sont confiés à des entreprises privées. Il n'y a aucun réseau d'aqueduc.	Un regroupement municipal permettrait de mettre à profit l'expertise de ressources humaines, à l'interne, en l'occurrence, la personne responsable de la gestion et de la production de l'eau potable et de l'opérateur du traitement des eaux usées de la municipalité de Ste-Croix. L'entretien et la réparation des réseaux d'aqueduc et d'égouts du nouveau territoire pourraient se réaliser par les mêmes ressources humaines incluant la réparation des bris sur le réseau d'aqueduc de Laurier-Station. Ainsi, la fin du recours à une firme privée pour ce territoire permettrait de dégager des économies supplémentaires qui ne sont actuellement pas prises en considération dans le scénario de budget.
Matières résiduelles	Depuis janvier 2025, la MRC de Lotbinière exerce, par déclaration de compétence, la responsabilité de la collecte des déchets, des matières recyclables et des matières organiques pour les trois municipalités.	Aucun changement significatif prévu à la suite du regouprement. La nouvelle municipalité continuera de bénéficier de la centralisation de la gestion des matières résiduelles par la MRC de

	Les matières recyclables sont acheminées au centre de tri Récupération Frontenac, situé à Thetford Mines. Les déchets sont dirigés vers le lieu d'enfouissement technique (LET) de la MRC, situé à Saint-Flavien. Quant aux matières organiques, elles sont transportées vers la plateforme de compostage de la MRC, également située à Saint-Flavien.	Lotbinière, une meilleure efficacité opérationnelle, un accès à des infrastructures spécialisées pour le tri, l'enfouissement et le compostage, une uniformisation des services pour les citoyens, ainsi qu'une réduction de la charge administrative de la charge.
Évaluation	Le service d'évaluation est assuré par la MRC de Lotbinière pour les trois municipalités.	Aucun changement significatif prévu à la suite du regroupement.
Urbanisme et inspection municipale	Les municipalités ont conclu une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, désignant la Municipalité de Laurier-Station comme mandataire pour la durée de l'entente. Dans ce contexte, les municipalités collaborent actuellement à l'harmonisation de leurs règlements d'urbanisme, dans le but d'uniformiser les normes et de faciliter leur application par le service d'urbanisme. L'application de la réglementation ainsi que la délivrance des permis et certificats sont assurées par un employé désigné au sein de chaque municipalité. Les municipalités de Laurier-Station et de Sainte-Croix se partagent un inspecteur en urbanisme par une entente.	Un regroupement municipal pourrait favoriser la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle pour l'application de la réglementation et la délivrance des permis. Cette structure pourrait permettre de répondre plus efficacement aux besoins du territoire. Dans cette optique, une entente intermunicipale de délégation de compétence a été conclue récemment entre les trois municipalités dans laquelle la Municipalité de Laurier-Station s'engage à offrir le service d'urbanisme composé d'un directeur, d'un inspecteur et d'un adjoint administratif et des outils technologiques harmonisés.
Loisirs, culture et vie communautaire	Les municipalités de Laurier-Station et de Sainte-Croix disposent chacune d'un directeur des loisirs ainsi que d'employés affectés à l'exploitation de leur service des loisirs. Elles offrent une variété d'infrastructures sportives, culturelles et récréatives accessibles à l'ensemble de la population, tous âges confondus. Chacune possède également un comité des loisirs actif. Laurier-Station se distingue par la présence d'un complexe sportif incluant une piscine intérieure, tandis que Sainte-Croix dispose d'une aréna intégrant un centre culturel.	Un regroupement municipal pourrait maintenir, mais aussi bonifier l'offre de services en loisirs, culture, sports et vie communautaire. Il pourrait mutualiser les ressources humaines et favoriser une gestion plus efficace des infrastructures, une programmation diversifiée, un meilleur accès aux services pour l'ensemble des citoyens. La participation citoyenne aux activités pourrait s'en voir bonifier.

	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, bénéficie des services d'une coordonnatrice des loisirs pour la gestion des différents terrains de sport (soccer, pétanque, baseball). Quant à la bibliothèque, elle est gérée par des bénévoles. Les trois municipalités possèdent un comité des loisirs. Par ailleurs, les trois municipalités partagent certaines associations bénévoles qui contribuent à la vitalité communautaire du territoire.	
Habitation	Les habitations à loyer modique des deux municipalités sont gérés par l'Office d'habitation (OH) du Sud des Appalaches. À Laurier-Station, à Sainte-Croix et à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, les projets résidentiels sont réalisés par des promoteurs privés en collaboration avec la municipalité, dans le cadre d'ententes relatives aux travaux municipaux. À Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, la construction résidentielle est permise à la fois dans le développement existant et dans un îlot déstructuré déjà identifié. Concernant la capacité d'accueil résidentielle à Laurier-Station, le périmètre urbain se sature et pourrait atteindre sa capacité pour les constructions résidentielles d'ici dix ans. À Sainte-Croix, le périmètre urbain pourrait atteindre sa pleine capacité d'ici dix ans, et il est probable qu'aucune nouvelle résidence ne puisse y être construite. À Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, une dizaine de terrains sont encore disponibles dans le centre du village en plus de cinq terrains situés dans un îlot déstructuré. Toutefois, au rythme actuel de développement, ces espaces vacants seront rapidement occupés.	Un regroupement municipal offrirait une occasion stratégique de planifier un développement plus structuré et durable des zones résidentielles et industrielles. En consolidant les territoires, la nouvelle entité municipale disposerait d'une vision d'ensemble qui permettrait une meilleure cohérence dans l'aménagement du territoire, en évitant la duplication des infrastructures et en optimisant l'utilisation des espaces disponibles. Actuellement, bien que les municipalités disposent de périmètres urbains capables d'accueillir de nouveaux ménages, ces zones sont soumises à des contraintes d'expansion et à une pression croissante liée à la forte croissance des dernières années. Un regroupement permettrait de mutualiser les ressources et d'élaborer une stratégie de développement basée sur une analyse globale de la capacité des infrastructures existantes (aqueduc, égouts, voirie, etc.). Cela favoriserait également une planification plus efficace des services publics, en lien avec l'évolution démographique et les besoins futurs de la population.

Transport collectif	La MRC détient la compétence en transport collectif et en assure la gouvernance notamment par l'Express collectif. À l'été 2025, des arrêts dans les trois municipalités seront ajoutés au circuit du transport collectif.	Aucun changement significatif prévu à la suite du regroupement.
Cour municipale	La compétence est assurée par la MRC de Lotbinière.	Aucun changement significatif prévu à la suite du regroupement.
Développement économique	La compétence est assurée par la MRC de Lotbinière.	Aucun changement significatif prévu à la suite du regroupement.

ASPECTS FINANCIERS ET FISCAUX

Pour évaluer les impacts financiers et fiscaux d'un regroupement, il faut d'abord préparer le budget de l'an un de la nouvelle municipalité. Cette opération vise à répondre à la question suivante : *si les municipalités de Laurier-Station, de Sainte-Croix et de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun avaient été regroupées au 1er janvier 2025, quel aurait été le budget de la nouvelle municipalité pour l'année 2025*?

Il s'agit de mettre en parallèle les recettes et les dépenses prévues au budget de chaque municipalité et d'apporter les reclassifications ou les régularisations nécessaires pour faciliter la comparaison des résultats.

Par la suite, il est possible d'identifier les économies pressenties ou les investissements supplémentaires en plus d'ajuster les taux de taxation et de tarification en fonction des coûts réels d'opération de la nouvelle municipalité.

Dépenses de la nouvelle municipalité

Chaque objet de dépense a été analysé et les hypothèses suivantes ont été retenues pour évaluer les charges de la nouvelle municipalité :

- L'étude est basée sur les prévisions budgétaires de l'année 2025;
- Aucun coût extraordinaire et non récurrent lié au regroupement n'est considéré dans les dépenses;
- Le budget de la nouvelle municipalité est basé sur les services actuels de chacune des municipalités;
- Tous les employés municipaux réguliers sont intégrés sans réduction de traitement dans la nouvelle municipalité conformément à l'article 122 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (LOTM);
- La rémunération des élus de la nouvelle municipalité est établie en fonction de la rémunération des élus de la Municipalité de Laurier-Station étant la plus populeuse majorée de 3 % incluant les bénéfices marginaux;
- Les dépenses relatives aux ententes intermunicipales existantes entre les municipalités sont annulées;
- Les équipements communautaires et de loisirs sont maintenus sur l'ensemble du territoire;
- Les remboursements en capital et en intérêts (dette) restent à la charge des municipalités qui les ont contractées, sauf avis contraire.

Économie nette

À la suite de l'analyse des charges de chaque municipalité pour l'année financière 2025, et dans une perspective conservatrice sans recherche exhaustive d'optimisation ou d'épargne, les économies réccurentes pressenties visent le secteur suivant :

Économie	Secteur	Commentaire
393 536 $	Administration générale	Liée à l'effort d'optimisation et à la rémunération des élus.

En somme, l'économie nette résultant d'un regroupement estimé à 393 536 $ représente près de 3 % des charges actuelles des trois municipalités. Seules les économies assurées et récurrentes ont été considérées dans l'exercice de régularisation.

Les dépenses liées à des ententes intermunicipales entre les municipalités à l'étude sont annulées parce qu'elles seront abrogées et elles concernent les sujets suivants :		
55 233 $	Sécurité publique	Liée à une entente intermunicipale.
82 465 $	Administration générale	Liée à deux ententes intermunicipales.
39 015 $	Transport_Voirie	Liée à une entente intermunicipale.

Figure 4

Estimation de l'économie nette résultant d'un regroupement

Économie nette résultant d'un regroupement

		Calcul de l'économie nette
Total des charges, frais de financement et activités d'investissement avant regroupement		
Laurier-Station		5 903 020 $
Sainte-Croix		6 450 791 $
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun		1 769 507 $
	Total	**14 123 318 $**
(dépenses reliées aux ententes intermunicipales)	-	176 713 $
	Total	**13 946 605 $**
(total des dépenses et autres activités financières après regroupement)	-	13 553 069 $
Économie nette		**393 536 $**
Pourcentage		**2,82%**

Évidemment, en plus des économies réalisées, le regroupement permet d'envisager d'autres gains, tant organisationnels que budgétaires, qui peuvent contribuer positivement à l'efficacité et à la performance municipale ainsi qu'à la diminution du budget de fonctionnement de la municipalité.

D'abord, la mutualisation des ressources humaines et matérielles permet d'optimiser l'utilisation du personnel, d'éviter les dédoublements de fonctions et de mieux répartir les expertises au sein de l'organisation. Cela se traduit souvent par une plus grande efficacité opérationnelle.

Ensuite, la consolidation de l'offre de services rend possible une couverture plus étendue et mieux adaptée aux besoins de la population, notamment en matière de loisirs, de culture, de développement économique ou d'entretien des infrastructures.

De plus, le regroupement favorise une planification stratégique plus cohérente et intégrée du territoire, ce qui renforce la capacité d'agir sur des enjeux à plus grande échelle, d'attirer des partenaires et de structurer le développement.

Enfin, sur le plan budgétaire, les municipalités regroupées peuvent bénéficier d'un meilleur pouvoir de négociation, que ce soit pour les achats, les contrats de service ou les subventions gouvernementales, ce qui contribue à générer des économies additionnelles ou à maximiser les investissements.

Recettes et structure de taxation de la nouvelle municipalité

Des hypothèses de taxation et de tarification ont été retenues par le comité de travail pour évaluer les recettes de la nouvelle municipalité :

- Les rôles d'évaluation foncière sont uniformisés selon la proportion médiane (2025) de la municipalité la plus populeuse[13], soit la Municipalité de Laurier-Station, conformément à l'article 119 de la LOTM;
- Les services de la Sûreté du Québec sont financés par la taxe foncière générale;
- La nouvelle municipalité a une structure de taxation qui prévoit des taux variés;
- La tarification est établie de manière à financer le coût net de chacun des services;
- Les revenus relatifs aux ententes intermunicipales existantes entre les municipalités participantes sont annulés;
- Les excédents de fonctionnement non affectés restent au bénéfice des secteurs qui les ont accumulés;
- La subvention du Programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM) n'est pas intégrée aux prévisions budgétaires de la nouvelle municipalité;
- Les montants alloués à chacune des municipalités dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et les collectives du Québec (TECQ) sont maintenus pendant la période visée (2024-2028)[14].
- Mesure de neutralité des programmes : les aides financières gouvernementales octroyées doivent être au moins équivalentes aux montants dont auraient bénéficié les municipalités si le regroupement n'avait pas eu lieu, et ce, pendant 10 ans.

Subvention de regroupement

Dans l'éventualité d'un regroupement en 2025, la nouvelle municipalité aurait droit à une subvention totalisant 1 316 543 $ répartie sur trois ans dans le cadre du volet 2 du Programme d'aide financière au regroupement municipal.

Ce volet permet de couvrir des dépenses extraordinaires et non récurrentes inhérentes au regroupement (par exemple : l'intégration des archives, l'harmonisation de la réglementation municipale, la réorganisation des ressources humaines, matérielles et informationnelles, la création d'une nouvelle identité visuelle et graphique ainsi que l'actualisation de tous les outils communicationnels ou de signalisation, etc.). Ces dépenses sont à la charge de la municipalité issue du regroupement.

---

[13] Conformément à l'article 119 de la LOTM, l'ajustement se fait comme suit : les valeurs inscrites au rôle des municipalités de Sainte-Croix et de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun sont divisées par la proportion médiane de celles-ci et multipliées par la proportion médiane de la Municipalité de Laurier-Station.

[14] Les municipalités ont le choix de gérer leurs enveloppes de la TECQ 2024-2028 de façon distincte (des programmations de travaux différentes) ou bien additionnée (une seule programmation de travaux), de manière à éviter des investissements déséquilibrés sur le territoire en raison des modalités du programme (priorisation des travaux).

Figure 5

Subvention estimée du Programme d'aide financière au regroupement municipal (2025)

		Versements
Première année	*(50 %)*	658 272 $
Deuxième année	(30 %)	394 963 $
Troisième année	(20 %)	263 309 $
	Total	**1 316 543 $**

Dette à long terme

Il est proposé, pour les fins de l'étude, que le remboursement annuel des échéances en capital et intérêts des emprunts de la municipalité, effectués en vertu de règlements ou non, reste à la charge des contribuables de ce secteur à la suite du regroupement.

Au 31 décembre 2024, la dette à long terme[15] de Laurier-Station était de 11 143 983 $, celle de Sainte-Croix était de 7 090 245 $ et celle de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun était de 2 505 800 $. À noter que les montants de la dette à long terme se rapportent à des projets ou des immobilisations auxquels se greffent également des subventions gouvernementales à recevoir. Alors, si on retire les subventions gouvernementales à recevoir, la dette nette[16] à proprement parler de Laurier-Station était de 5 041 389 $, celle de Sainte-Croix était de 6 296 306 $ et celle de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun était de 769 704 $.

Surplus et réserves

Au lendemain d'un regroupement, les surplus financiers de chacune des municipalités seraient réservés à des investissements sur leur territoire respectif. Même s'il n'est pas possible de prévoir les montants exacts de l'excédent que les municipalités auraient accumulé au moment du regroupement, les conseils pourraient inclure dans la demande commune les modalités d'utilisation des excédents éventuels.

Au 31 décembre 2024, en tenant compte des excédents non affectés, des excédents affectés ainsi que des réserves financières, les surplus financiers[17] étaient évalués à 2 211 601 $ pour Laurier-Station, 1 440 758 $ pour Sainte-Croix et 584 008 $ pour Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun.

---

[15] Pour les fins de l'étude, les montants ont été puisés à la ligne 13 (colonne 2024) - ***Dette à long terme*** des rapports financiers 2024 dont les données étaient disponibles pour les trois municipalités.

[16] Les montants de la dette nette ont été fournis par les municipalités.

[17] Pour les fins de l'étude, les montants des surplus financiers ont été puisés à la page S-23 (colonne 2024 – Lignes 9 et 13) - ***Excédents accumulés*** des rapports financiers 2024 dont les données étaient disponibles pour les trois municipalités.

Taux de taxation et tarification

À partir des hypothèses retenues pour la préparation du budget de l'an un de la nouvelle municipalité, il est possible de comparer pour chaque municipalité les taux de taxation avant et après un regroupement et de comparer la charge fiscale globale pour chacune de ces situations.

Figure 6

Liste des taux de taxation, du financement du service de la dette et de la tarification des services municipaux pour une unité résidentielle

ANALYSE DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION AVANT ET APRÈS REGROUPEMENT

	Laurier-Station		Sainte-Croix		Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	
	Avant	**Après**	**Avant**	**Après**	**Avant**	**Après**
Taxes foncières générales	0,5167	0,5260	0,6458	0,5260	0,7180	0,5260
Taxes foncières générales - service de la dette	0,1237	0,1237	0,1344	0,1191	0,0419	0,0476
Sous-total foncières générales	0,6404	0,6497	0,7802	0,6451	0,7599	0,5736
Taxes foncières - secteur - service de la dette			0,1349	0,1196	0,0025	0,0028
Taxes foncières - secteur - activités et fonctionnement	0,0918	0,0918				
Sous-total foncières secteur	0,0918	0,0918	0,1349	0,1196	0,0025	0,0028
Total	**0,7322**	**0,7415**	**0,9151**	**0,7647**	**0,7624**	**0,5764**
TARIFICATION						
Tarif unité - secteur - service de la dette - égout					200,15	200,15
Aqueduc	437,00	437,00	179,34	179,34		
Égout	189,00	189,00	198,63	198,63	330,79	330,79
Matières résiduelles	118,00	108,75	195,00	108,75	246,65	108,75
Fosses septiques	112,50	112,50	112,50	112,50	112,50	112,50

Figure 7

Liste des taux de taxation, du financement du service de la dette et de la tarification des services municipaux pour une unité commerciale

ANALYSE DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION AVANT ET APRÈS REGROUPEMENT - COMMERCIALE

	Laurier-Station		Sainte-Croix		Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	
	Avant	**Après**	**Avant**	**Après**	**Avant**	**Après**
Taxes foncières générales	0,7950	0,8119	0,7491	0,8119	0,7687	0,8119
Taxes foncières générales - service de la dette	0,1909	0,1909	0,1344	0,1191	0,0419	0,0476
Taxes foncières secteur - service de la dette			0,1349	0,1196	0,0025	0,0028
Taxes foncières- secteur - activités fonctionnement	0,1417	0,1417				
	1,1276	1,1445	1,0184	1,0506	0,8131	0,8623
TARIFICATION						
Tarif unité secteur - service de la dette - égout						
Aqueduc	1 475,00	1 475,00	179,34	179,34		
Égout	1 188,00	1 188,00	198,63	198,63		
Matières résiduelles	2 678,00	2 468,07	2 720,00	2 468,07	600,00	2 468,07
Fosses septiques			112,50	112,50	112,50	112,50

Figure 8

Liste des taux de taxation, du financement du service de la dette et de la tarification des services municipaux pour une unité industrielle

ANALYSE DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION AVANT ET APRÈS REGROUPEMENT - INDUSTRIELLE

	Laurier-Station		Sainte-Croix		Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	
	Avant	**Après**	**Avant**	**Après**	**Avant**	**Après**
Taxes foncières générales	0,7950	0,8119	0,7491	0,8119	0,7687	0,8119
Taxes foncières générales - service de la dette	0,1909	0,1909	0,1344	0,1191	0,0419	0,0476
Taxes foncières secteur - service de la dette			0,1349	0,1196	0,0025	0,0028
Taxes foncières- sect - act. fonctionnement	0,1417	0,1417				
	1,1276	1,1445	1,0184	1,0506	0,8131	0,8623
TARIFICATION						
Tarif unité secteur - serv. de la dette - égout						
Aqueduc	1 475,00	1 475,00	179,34	179,34		
Égout	1 188,00	1 188,00	198,63	198,63		
Matières résiduelles	2 678,00	2 468,07	2 720,00	2 468,07	600,00	2 468,07
Fosses septiques			112,50	112,50	112,50	112,50

Impact du regroupement sur la charge fiscale

La figure suivante présente l'impact d'un regroupement sur la charge fiscale globale des contribuables des municipalités de Laurier-Station, Sainte-Croix et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun.

Figure 9

Impact du regroupement sur la charge fiscale pour une unité résidentielle desservie

IMPACT DU REGROUPEMENT SUR LA CHARGE FISCALE - Compte de taxes - résidence avec services aqueduc égout et ordures

	Évaluation	Charge fiscale			
		Avant regroupement	Après regroupement	Hausse (baisse)	%
Laurier-Station					
	150 000 $	1 842 $	1 847 $	5 $	0,3 %
	200 000 $	2 208 $	2 218 $	9 $	0,4 %
Évaluation moyenne	246 918 $	2 552 $	2 566 $	14 $	0,5 %
	300 000 $	2 941 $	2 959 $	19 $	0,6 %
	350 000 $	3 307 $	3 330 $	23 $	0,7 %
Sainte-Croix					
	150 000 $	1 946 $	1 781 $	(165) $	-8,5 %
Évaluation moyenne	215 987 $	2 549 $	2 350 $	(199) $	-7,8 %
	250 000 $	2 861 $	2 644 $	(217) $	-7,6 %
	300 000 $	3 318 $	3 075 $	(243) $	-7,3 %
	350 000 $	3 776 $	3 506 $	(269) $	-7,1 %
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun					
	150 000 $	1 921 $	1 401 $	(521) $	-27,1 %
	200 000 $	2 302 $	1 654 $	(648) $	-28,2 %
Évaluation moyenne	263 439 $	2 786 $	1 976 $	(810) $	-29,1 %
	300 000 $	3 065 $	2 161 $	(903) $	-29,5 %
	350 000 $	3 446 $	2 415 $	(1 031) $	-29,9 %

Figure 10

Impact du regroupement sur la charge fiscale pour une unité résidentielle non desservie

IMPACT DU REGROUPEMENT SUR LA CHARGE FISCALE - Compte de taxes - résidence sans aqueduc et égouts

	Évaluation	Charge fiscale			
		Avant regroupement	Après regroupement	Hausse (baisse)	%
Laurier-Station					
	150 000 $	1 191 $	1 196 $	5 $	0,4 %
	200 000 $	1 511 $	1 521 $	9 $	0,6 %
Évaluation moyenne	246 918 $	1 812 $	1 826 $	14 $	0,8 %
	300 000 $	2 152 $	2 170 $	19 $	0,9 %
	350 000 $	2 472 $	2 495 $	23 $	0,9 %
Sainte-Croix					
	150 000 $	1 478 $	1 313 $	(165) $	-11,2 %
Évaluation moyenne	215 987 $	1 993 $	1 793 $	(199) $	-10,0 %
	250 000 $	2 258 $	2 041 $	(217) $	-9,6 %
	300 000 $	2 648 $	2 405 $	(243) $	-9,2 %
	350 000 $	3 038 $	2 769 $	(269) $	-8,9 %
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun					
	150 000 $	1 499 $	978 $	(521)$	-34,7 %
	200 000 $	1 879 $	1 231 $	(648) $	-34,5 %
Évaluation moyenne	263 439 $	2 361 $	1 551 $	(810) $	-34,3 %
	300 000 $	2 639 $	1 736 $	(903) $	-34,2 %
	350 000 $	3 019 $	1 988 $	(1 031) $	-34,1 %

Figure 11

Impact du regroupement sur la charge fiscale pour une unité commerciale desservie

IMPACT DU REGROUPEMENT SUR LA CHARGE FISCALE (COMPTE DE TAXES) Compte de taxes - Commerces avec services aqueduc égout et ordures (fosses septiques - Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun)

	Évaluation	Charge fiscale			
		Avant regroupement	Après regroupement	Hausse (baisse)	%
Laurier-Station					
	300 000 $	8 724 $	8 565 $	(159)$	-1,8 %
	575 000 $	11 825 $	11 712 $	(113)$	-1,0 %
Évaluation moyenne	850 000 $	14 926 $	14 859 $	(66)$	-0,4 %
	1 125 000 $	18 027 $	18 007 $	(20)$	-0,1 %
	1 500 000 $	22 255 $	22 298 $	43 $	0,2 %
Sainte-Croix					
	200 000 $	5 135 $	5 217 $	82 $	1,6 %
	350 000 $	6 662 $	6 995 $	332 $	5,0 %
Évaluation moyenne	500 000 $	8 190 $	8 772 $	582 $	7,1 %
	650 000 $	9 718 $	10 550 $	833 $	8,6 %
	800 000 $	11 245 $	12 328 $	1 083 $	9,6 %
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun					
	100 000 $	1 526 $	3 339 $	1 814 $	118,9 %
	200 000 $	2 339 $	4 098 $	1 760 $	75,2 %
Évaluation moyenne	300 000 $	3 152 $	4 857 $	1 705 $	54,1 %
	400 000 $	3 965 $	5 616 $	1 651 $	41,6 %
	500 000 $	4 778 $	6 375 $	1 597 $	33,4 %

Figure 12

Impact du regroupement sur la charge fiscale pour une unité commerciale non desservie

IMPACT DU REGROUPEMENT SUR LA CHARGE FISCALE - Compte de taxes - Commerce sans aqueduc et égouts

	Évaluation	Charge fiscale			
		Avant regroupement	Après regroupement	Hausse (baisse)	%
Laurier-Station	300 000 $	6 061 $	6 111 $	51 $	0,8 %
	575 000 $	9 162 $	9 259 $	97 $	1,1 %
Évaluation moyenne	850 000 $	12 263 $	12 406 $	144 $	1,2 %
	1 125 000 $	15 364 $	15 554 $	190 $	1,2 %
	1 500 000 $	19 592 $	19 845 $	253 $	1,3 %
Sainte-Croix	200 000 $	4 869 $	4 951 $	82 $	1,7 %
	350 000 $	6 397 $	6 729 $	332 $	5,2 %
Évaluation moyenne	500 000 $	7 925 $	8 507 $	582 $	7,4 %
	650 000 $	9 452 $	10 285 $	833 $	8,8 %
	800 000 $	10 980 $	12 063 $	1 083 $	9,9 %
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	100 000 $	1 526 $	3 339 $	1 814 $	118,9%
	200 000 $	2 339 $	4 098 $	1 760 $	75,2%
Évaluation moyenne	300 000 $	3 152 $	4 857 $	1 705 $	54,1%
	400 000 $	3 965 $	5 616 $	1 651 $	41,6%
	500 000 $	4 778 $	6 375 $	1 597 $	33,4%

Figure 13

Impact du regroupement sur la charge fiscale pour une unité industrielle desservie

IMPACT DU REGROUPEMENT SUR LA CHARGE FISCALE (COMPTE DE TAXES) - Compte de taxes - Industrie avec services aqueduc égout et ordures (fosses septiques Issoudun)

	Évaluation	Charge fiscale			
		Avant regroupement	Après regroupement	Hausse (baisse)	%
Laurier-Station					
	500 000 $	12 856 $	12 759 $	(97)$	-0,8%
	1 000 000 $	20 372 $	20 387 $	15 $	0,1%
Évaluation moyenne	1 500 000 $	27 887 $	28 015 $	128 $	0,5%
	2 000 000 $	35 402 $	35 642 $	240 $	0,7%
	2 500 000 $	42 918 $	43 270 $	353 $	0,8%
Sainte-Croix					
	1 500 000 $	18 374 $	25 200 $	6 826 $	37,2%
	2 500 000 $	28 558 $	40 103 $	11 545 $	40,4%
Évaluation moyenne	3 500 000 $	38 742 $	55 006 $	16 264 $	42,0%
	4 500 000 $	48 926 $	69 908 $	20 982 $	42,9%
	5 000 000 $	54 018 $	77 360 $	23 342 $	43,2%
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun					
	200 000 $	2 339 $	4 574 $	2 235 $	95,6%
	350 000 $	3 558 $	6 069 $	2 511 $	70,6%
Évaluation moyenne	500 000 $	4 778 $	7 564 $	2 786 $	58,3%
	650 000 $	5 998 $	9 059 $	3 062 $	51,1%
	800 000 $	7 217 $	10 555 $	3 337 $	46,2%

Figure 14

Impact du regroupement sur la charge fiscale pour une unité industrielle non desservie

IMPACT DU REGROUPEMENT SUR LA CHARGE FISCALE - Compte de taxes - Industrie sans aqueduc et égouts

	Évaluation	Charge fiscale			
		Avant regroupement	Après regroupement	Hausse (baisse)	%
Laurier-Sation	500 000 $	10 193 $	10 096 $	(97) $	-1,0 %
	1 000 000 $	17 709 $	17 724 $	15 $	0,1 %
Évaluation moyenne	1 500 000 $	25 224 $	25 352 $	128 $	0,5 %
	2 000 000 $	32 739 $	32 979 $	240 $	0,7 %
	2 500 000 $	40 255 $	40 607 $	353 $	0,9 %
Sainte-Croix	1 500 000 $	18 109 $	24 935 $	6 826 $	37,7 %
	2 500 000 $	28 293 $	39 837 $	11 545 $	40,8 %
Évaluation moyenne	3 500 000 $	38 477 $	54 740 $	16 264 $	42,3 %
	4 500 000 $	48 661 $	69 643 $	20 982 $	43,1 %
	5 000 000 $	53 753 $	77 094 $	23 342 $	43,4 %
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	200 000 $	2 339 $	4 574 $	2 235 $	95,6 %
	350 000 $	3 558 $	6 069 $	2 511 $	70,6 %
Évaluation moyenne	500 000 $	4 778 $	7 564 $	2 786 $	58,3 %
	650 000 $	5 998 $	9 059 $	3 062 $	51,1 %
	800 000 $	7 217 $	10 555 $	3 337 $	46,2 %

Le comité de travail a démontré de l'intérêt envers la taxation à taux différenciés par secteur et l'harmonisation progressive des taux de taxation sur plusieurs années.

L'option de la taxation à taux différenciés par secteur ne peut être envisagée que lors du dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation. Elle devient donc applicable uniquement lorsque chaque municipalité concernée procède à un nouveau dépôt, ce qui ne se fait pas nécessairement simultanément pour les trois.

Pour exercer ce pouvoir, les secteurs doivent être définis par résolution municipale **avant** le dépôt du rôle. Ces secteurs doivent être pris en compte dans la préparation du rôle d'évaluation, afin que chaque unité d'évaluation soit clairement rattachée à un secteur spécifique. La résolution doit être adoptée **au plus tard le 15 septembre** précédant le premier exercice visé par le rôle (article 244.64.10, LFM).

Si la municipalité ne détient pas la compétence en matière d'évaluation, elle doit transmettre cette résolution à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) **avant le 1er avril** précédant le premier exercice concerné (article 57.2, alinéa 2, LFM).

Dans ce contexte, les secteurs pourraient correspondre aux territoires des anciennes municipalités.

L'option de l'harmonisation progressive des taux différenciés par secteur vise à uniformiser les taux de taxation sur l'ensemble du territoire de la nouvelle municipalité, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

Cependant, cette approche semble peu envisageable ici, puisque la Municipalité de Laurier-Station détient déjà le taux de taxation le plus bas parmi les trois.

Une troisième option pourrait être envisagée en réduisant les écarts entre les catégories de taxation. Il s'agirait ici de réduire les écarts entre les taux de taxation des catégories non résidentielles et industrielles par rapport à la catégorie résiduelle (résidentielle).

Cette option nécessite une analyse approfondie par les élus et un consensus, car elle pourrait susciter des perceptions d'iniquité et entraîner du mécontentement parmi les contribuables.

Recommandation générale

Quelle que soit l'option retenue, il est fortement recommandé aux municipalités de faire appel à un consultant spécialisé afin de valider la démarche et s'assurer de sa conformité légale et de son acceptabilité sociale.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

Les travaux ont permis de cibler les principaux éléments (enjeux et opportunités) qui seraient à prendre en considération dans un éventuel regroupement des municipalités de Laurier-Station, Sainte-Croix et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun. Certains ont été évoqués précédemment, mais la présente section vise à présenter les enjeux de façon sommaire.

Organisation politique

Conseil municipal

Certaines mesures peuvent s'appliquer durant la période de transition menant à la première élection municipale suivant le regroupement. À ce sujet, le comité de travail a déterminé que le conseil provisoire serait composé de l'ensemble des membres des conseils municipaux des trois municipalités demanderesses. Le poste de maire de la municipalité regroupée serait occupé par un des trois maires actuels. Ceux-ci verraient à établir entre eux celui qui agira à ce titre à la date de constitution et s'il y aurait rotation à cette fonction. Le cas échéant, ils fixeront également la durée du mandat. Lorsqu'ils n'occuperont pas la charge de maire, les deux maires des anciennes communautés agiront comme maires suppléants.

Ce conseil provisoire entrera en fonction à l'entrée en vigueur du regroupement, plus précisément à la date de publication du décret de regroupement à la *Gazette officielle du Québec* jusqu'à la première élection générale.

Dans une éventuelle demande commune de regroupement, les élus peuvent se prononcer sur les modalités d'élection de la future municipalité. À ce sujet, le comité de travail a déterminé que certaines conditions d'éligibilité dérogatoire à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, ci-après nommée LERM, s'appliqueraient lors de la première élection générale afin d'assurer une représentation des territoires des anciennes municipalités. Ainsi, le conseil municipal élu à la suite de la première (date à confirmer au décret de regroupement) sera formé d'un maire et de huit conseillers. La répartition prévoit trois élus provenant du territoire de l'ancienne Municipalité de Laurier-Station, trois élus provenant du territoire de l'ancienne Municipalité de Sainte-Croix et deux élus provenant du territoire de l'ancienne Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun.

Le comité de travail propose que le territoire soit divisé en districts électoraux en prévision de la deuxième élection générale prévue en novembre 2029. Comme prévu à l'article 9 à la LERM, le nombre de districts électoraux sera d'au moins six et d'au plus huit[18].

Des moyens pourraient être envisagés afin de faciliter l'accès à l'information, notamment par la diffusion des séances du conseil ou par leur tenue, à une fréquence déterminée par le nouveau conseil, sur le territoire des anciennes municipalités.

[18] Le comité de travail avait demandé une simulation pour la division en disctrits électoraux. L'exercice n'a pu se réaliser dû aux données manquantes pour la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun.

Représentation politique régionale

En ce qui a trait à la représentation au niveau supralocal, un changement surviendrait au conseil des maires de la MRC de Lotbinière lors d'un éventuel regroupement municipal. En effet, en fonction de son décret de constitution les dix-huit municipalités faisant partie du territoire de la MRC de Lotbinière possèdent toutes une voix au sein du conseil des maires.

Toutefois, dans le cas d'un regroupement des municipalités de Laurier-Station, de Sainte-Croix et de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, la population de la nouvelle municipalité représenterait près de 20 % de la population totale de la MRC sans que le nombre de voix accordée à celle-ci soit modifié. Il serait néanmoins possible avec l'accord du conseil des maires de réévaluer cette répartition des voix pour assurer une représentation conséquente.

Organisation administrative

Direction générale et poste de greffier

Le choix de la personne à la direction générale est une décision importante. Il est primordial qu'elle soit nommée rapidement au lendemain d'un regroupement afin qu'elle soit impliquée dès le début dans la mise en place des mesures requises à l'intégration des ressources humaines, financières et matérielles, des services municipaux et de la réglementation municipale. Il est à noter, par ailleurs, que la demande commune doit préciser le nom de la personne qui sera le premier greffier ou greffier-trésorier de la nouvelle municipalité. Le comité de travail est aux faits de différentes façons de faire pour déterminer le premier greffier ou du greffier-trésorier parmi les trois candidats présentement en poste au sein des municipalités respectives.

Plan d'intégration

Il importe de doter rapidement la nouvelle municipalité d'un plan d'intégration de ses ressources et de ses services. À cet effet, le conseil municipal transitoire pourrait mettre sur pied un comité dédié à cette tâche auquel seraient associés des élus, des cadres et, au besoin, des professionnels. Parmi les éléments à considérer, notons la structure administrative de la nouvelle municipalité (organigramme), l'harmonisation de la réglementation, les cibles relativement à l'organisation des services sur l'ensemble du territoire, les stratégies à déployer pour intégrer les services des municipalités regroupées, les coûts reliés à cette intégration, un échéancier de réalisation, etc.

Planification territoriale

Une fois le nouveau conseil municipal en place, une vision commune de l'organisation territoriale de la nouvelle municipalité serait requise. Compte tenu des délais relatifs à l'entrée en vigueur d'un nouveau plan d'urbanisme, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*[19] (RLRQ, chapitre A-19.1), un plan intérimaire pourrait être adopté afin de définir la vision de la nouvelle municipalité, sa mission et ses objectifs.

[19] Gouvernement du Québec, *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, chapitre A-19.1 [En ligne] : http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/A-19.1.

L'harmonisation des règlements et de la planification pourrait permettre une plus grande cohérence dans les intentions d'aménagement de ce territoire. Rappelons que pour simplifier les procédures de modification exigées par la loi, des modalités législatives particulières relatives à l'intégration de la réglementation d'urbanisme des trois municipalités pourraient faire partie de la demande commune. À noter, les municipalités de Laurier-Station et Sainte-Croix sont en processus d'harmonisation de leurs règlements d'urbanisme.

Les employés municipaux

Gestion du capital humain

Il est de plus en plus difficile pour les municipalités de trouver des candidats ayant l'expertise recherchée lorsque des postes doivent être pourvus. À ce sujet, des enjeux ont été rencontrés pour le recrutement de fonctions névralgiques comme à l'urbanisme ou à la direction générale au point où certaines sont toujours à risque de découverture ou de bris de service. Dans la mesure du possible, les municipalités ne veulent pas revivre cette situation.

Les municipalités doivent aussi conjuguer avec la professionnalisation de la fonction de directeur général et greffier-trésorier, une complexification des normes ainsi que des exigences qui évoluent. Plusieurs secteurs d'activités demandent davantage de formation ou des connaissances particulières qui n'étaient pas exigées auparavant. Le regroupement pourrait donc constituer une opportunité pour les municipalités de spécialiser les employés et d'accroître leur expertise sans devoir trouver des ressources externes à l'organisation et d'offrir de meilleures perspectives d'avenir pour le personnel en place. Par ailleurs, le rayonnement accru d'une municipalité regroupée et le jumelage des forces vives déjà en place sont susceptibles de doter l'administration municipale d'un pouvoir d'attraction et de rétention plus grand.

Le comité de travail a déjà analysé différentes structures organisationnelles et celles proposées ci-dessous semblaient répondre à leur réalité.

Figure 15

Organigramme proposé par les municipalités

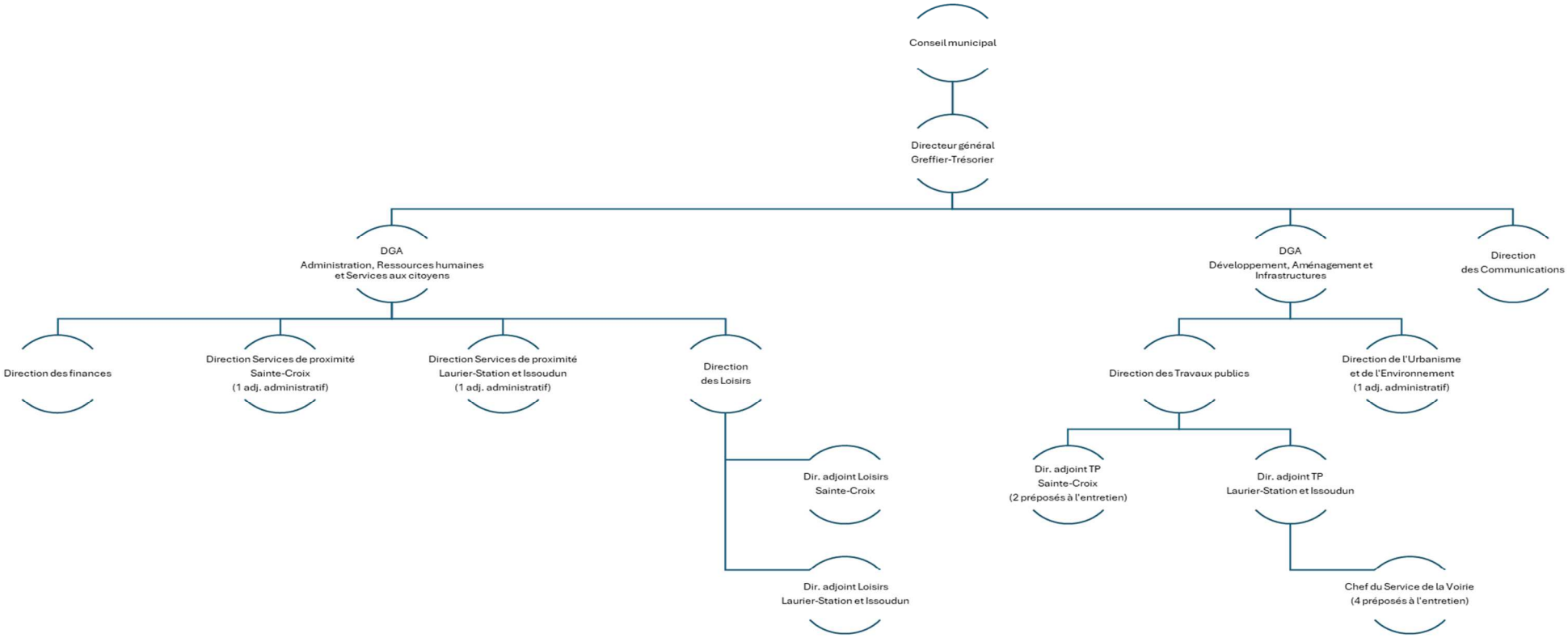

Figure 16 – Liste des employés des municipalités

Liste des employés de la Municipalité de Laurier-Station		
Prénom	**Nom**	**Poste**
Stéphane	Dion	Directeur général
Nicole	Roussin	Directrice générale adjointe
Michèle	Nolet	Directrice de la comptabilité
Claudine	Fontaine	Directrice de l'aménagement et du développement durable
Murielle	Labonté	Adjointe administrative
Nancy	Dubois	Concierge + bibliothèque
Isabelle	Toutant	Directrice des loisirs
Nathalie	Bussière	Adjointe administrative
Renée	Trépanier	Secrétaire comptable
Claudia	Auger	Réceptionniste
Émilie	Hamel	Réceptionniste et coordonnatrice terrain jeux
Rosalie	Martineau Demers	Réceptionniste
Éliane	Hamel	Réceptionniste
Chloé	Hamel	Réceptionniste
Rosalie	Dubois	Réceptionniste
Mégan	Brousseau	Réceptionniste et coordonnatrice terrain jeux
Karianne	Bélanger	Réceptionniste
Maelie	Mercier	Réceptionniste
Éloi	St-Onge	Concierge
André	Houle	Homme d'entretien
Michel	Talbot	Homme d'entretien
Patrick	Rousseau	Chef pompier

Liste des employés de la Municipalité de Sainte-Croix		
Prénom	**Nom**	**Poste**
Francis	Matte	Directeur général
Christiane	Couture	Directrice générale adjointe
Karine	Tessier	Directrice des communications
Marion	Pamela	Coordonnatrice des loisirs
Jacynthe	Paquet	Adjointe administrative
Lise	Roy	Adjointe administrative
Stéphane	Milot	Directeur des travaux publics
Patrick	Bélanger	Homme de garde réseau d'aqueduc
Mélissa	Castonguay	Responsable salle de quilles
René	Bergeron	Directeur adjoint des travaux publics
Francis	Turner	Adjoint aux travaux publics
Stéphane	Lemay	Adjoint aux travaux publics
Thierry	Auber	Travaux publics
Guy	Laroche	Homme de maintenance loisirs
Yvon	Garneau	Homme de maintenance
Jean-Bastien	Moquin	Homme de maintenance voirie et réseau aqueduc/égouts
Bruno	Bouffard	Homme de maintenance loisirs
Éric	Vachon	Directeur des loisirs

Alice	Desrochers	Responsable de la bibliothèque
Michel	Sénécal	Préposé à l'ouverture des salles
Caroline	Villeneuve	Bibliothécaire
Pierre	Pépin	Brigadier
Carolle	Lachance	Brigadière
Jacqueline	Blais	Brigadière
Hélène	Lavoie	Brigadière et préposée à l'ouverture des salles
Marc	Boucher	Brigadier
Ginette	Gagnon	Brigadière

Liste des employés de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun

Prénom	Nom	Poste
Élizabeth	Charest	Directrice générale
Hélène	Poliquin	Technicienne à la comptabilité

Gestion du changement

La perspective d'un regroupement peut créer une période d'incertitude quant aux relations de travail. Dans ces circonstances, il s'avérera avantageux que les autorités municipales maintiennent une bonne communication auprès des employés, que ces derniers suivent le processus et qu'ils soient rassurés à l'effet qu'un regroupement n'entraînerait aucune mise à pied. Un redéploiement de certains effectifs pourrait être nécessaire afin d'optimiser de l'organisation du travail.

Rappelons qu'en vertu de l'article 122 de la LOTM, les fonctionnaires des municipalités impliquées dans le regroupement deviennent, sans réduction de traitement, des employés de la nouvelle municipalité. Ils conservent leur ancienneté et leurs avantages sociaux. Par ailleurs, à moins de raisons majeures, aucun employé ne devrait être embauché au cours de la période précédant un regroupement municipal afin de ne pas modifier l'organigramme ou alourdir la masse salariale de la nouvelle municipalité.

Agencement de cultures différentes

Chacune des municipalités actuelles se caractérise par une culture d'organisation distincte. Les méthodes et les modes de fonctionnement de gestion et d'opération des services municipaux peuvent être contrastants sur certains points. Ces différences doivent être prises en compte pour que la nouvelle municipalité soit en mesure de développer, avec le temps, une identité qui lui sera propre. Les conseils municipaux ont déjà annoncé dans leur communication transmise à leur population respective que des secteurs seraient conservés.

Plan de communication

L'un des éléments déterminants et incontournables dans le cadre d'une étude de regroupement municipal consiste à tenir informées les personnes intéressées par le projet. Il est question ici des citoyens, des organismes communautaires, des entreprises locales, de la MRC, de même que les organismes gouvernementaux.

À cet égard, une stratégie de communication concertée permettrait aux personnes intéressées de suivre les étapes d'un regroupement. Comme évoqué ci-haut, une attention particulière doit être accordée aux employés municipaux dans le but notamment de générer une vision commune et d'établir un climat de confiance et de mobilisation. Différentes mesures pourraient être envisagées sur le plan communicationnel, entre autres :

- Un sommaire des principaux aspects et enjeux soulevés dans l'étude;
- Des séances d'information communes auprès des employés de chacune des municipalités;
- Des séances d'information publiques;
- Des bulletins d'information destinés aux citoyens;
- Des communiqués de presse communs sur l'état d'avancement du projet.

Système de gestion et de communication

À l'instar des ressources, des services et de la réglementation municipale en général, il serait nécessaire que les systèmes de gestion et de communication soient intégrés le plus rapidement possible, notamment en ce qui concerne les systèmes de gestion financière et de sécurité publique.

Le comité de travail a été informé à plusieurs reprises de l'aide financière disponible dans le cadre de l' assistance financière à la réalisation d'études sur les implications d'un regroupement du Volet 1 du Programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM_V1) pour le financement d'un contractant dans le domaine.

Appartenance collective

Nom de la nouvelle municipalité

Dans un regroupement municipal, le choix du nom de la municipalité revêt une importance particulière, car il contribue directement au sentiment d'appartenance des citoyens. Un nom rassembleur et faisant consensus permet de refléter l'identité commune, d'unifier les communautés concernées et de favoriser une appropriation positive du regroupement. À l'inverse, un nom mal perçu ou contesté peut entretenir un sentiment de division et nuire à l'adhésion des citoyens au projet collectif.

Le comité de travail propose de conserver les noms de trois municipalités en utilisant le diminutif Issoudun pour la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun et d'indiquer dans la demande commune de regroupement la démarche pour déterminer le nom de la municipalité regroupée incluant le délai maximal de réalisation.

Sentiment d'appartenance

Le territoire de la nouvelle municipalité (143 km^2) regroupée occuperait 8,62 % de la superficie totale de la MRC de Lotbinière (1 663 km^2) alors que sa population (6 287 habitants) représenterait près de 17 % de la population totale de la MRC (37 272 habitants). Naturellement, un regroupement

municipal n'est pas simplement un regroupement de territoires et de services. C'est la prise en main du développement des communautés et de la vitalité des territoires. Bien que cette question n'ait pas été abordée de façon approfondie par le comité de travail dans le cadre de l'étude, les membres ont souhaité laisser au nouveau conseil municipal la possibilité de définir les actions à mettre en place en vue d'assurer un sentiment d'appartenance et la préservation d'une identité propre à chaque communauté. On pourrait par exemple penser à des efforts pour favoriser des initiatives dans chaque secteur et déployer de façon équitable les investissements et les services.

Bâtiments et équipements municipaux

Les équipements et infrastructures actuels des trois municipalités seraient mis en commun à la suite d'un regroupement. Les services administratifs de la nouvelle municipalité seraient localisés dans les bureaux actuels de chaque municipalité et les séances du conseil se tiendraient sur chaque territoire en rotation.

Bien qu'une analyse sommaire ait permis de constater qu'il n'y aurait pas d'immeubles ou de ressources matérielles excédentaires, il serait opportun au lendemain d'un regroupement que le nouveau conseil examine de façon plus approfondie la question des infrastructures et des équipements municipaux. Une planification commune des besoins pourrait permettre, à moyen et long terme, de faire des économies non anticipées dans cette étude.

Figure 17

Liste des bâtiments des municipalités

Liste des bâtiments de la Municipalité de Laurier-Station

Bureau municipal	121, St-André
Bâtisse loisirs	136, Bergeron
Centre communautaire	372, St-Joseph
Local des patineurs	132, Bergeron
Cour municipale	121A, St-André
Caserne incendie	137, de la Station
Loisir entrepôt	136, Bergeron
Bibliothèque	139, de la Station
Station Jean XXIII	161, Jean XXIII
Station Talbot	Boul. Talbot
Station Laroche	128, Laroche
Station de la Station	252, de la Station
Station boul. Laurier	Station Bl. Laurier
Abri couvert	136, Bergeron
Garage municipal	128, de la Chapelle
Parc urbain	Boul. Laurier / St-Joseph
Chapelle	364, St-Joseph
Ancien garage municipal (Ressourcerie)	248, du Parc
Toilettes publiques	421, des Érables

Liste des bâtiments de la Municipalité de Sainte-Croix

Centre Culturel et Sportif de Ste-Croix	6377, rue Garneau
Hôtel de Ville	6310, rue Principale
Entrepôt	0, chemin de l'Aqueduc
Usine de pompage	6371, rue Garneau
Usine de pompage	0, chemin de l'Aqueduc
Usine de pompage	Près du ruisseau Petit-Sault
Usine de filtration d'eau potable	2307, rue Principale, Saint-Édouard
Caserne incendie	6050, rue Lafleur
Abris	6373, rue Garneau
Poste de pompage eaux	6148, rue Lafleur
Garage municipal	110, chemin de l'Aqueduc
Dégrilleur	6421, de la Falaise
Station de pompage – eaux usées	14, rue Leclerc
Centre communautaire	6373, rue Garneau
Station de pompage - souterraine	88, rue Garneau
Bibliothèque	6380, rue Garneau
Gymnase	6209, rue Principale

Liste des bâtiments de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun

Garage municipal et chalet des loisirs	453 et 455, route de l'Église
Réservoir incendie	À l'arrière du 268, rue Principale
Abris (toilette publique)	À l'arrière du 268, rue Principale
Centre communautaire et culturel	268, rue Principale
Gazébo	À l'arrière du 268, rue Principale
Entrepôt	279, rue Principale
Hôtel de Ville / Bureaux administratifs	314, rue Principale

Figure 18

Liste des véhicules des municipalités

Liste des véhicules de la Municipalité de Laurier-Station

Année	Véhicules
2012	GMC Savana (Francis)
2005	Camion International
2007	Atlas remorque
2005	Remorque artisanale
2005	International incendie
2010	Métallomax
2011	Can am out VTT
1998	Ferrara échelle
2016	Dodge Ram 1500 (André)
2017	Ford G5 Unité d'urgence
2022	Dodge Ram 1500 (Frédéric)
2005	Tracteur Kubota (brisé, sera transmis à l'encan)
2007	Tracteur Kubota (tondeuse, balai de rue, souffleur, etc.)
---	Remorque artisanale et réservoir d'eau pour arroser les fleurs
2023	Tracteur Kubota L6060

Liste des véhicules de la Municipalité de Sainte-Croix

Année	Véhicules
1993	Remorque à usage divers
1999	Remorque à usage divers
2005	Remorque fermée
2009	Freightliner
2014	Freightliner - modèle MM154042S
2014	Chevrolet Silverado
2014	Honda TRX500PG
2014	Snowbulance - RED
2018	Freightliner - modèle M2106
2021	GMC Sierra
2021	Chevrolet Silverado
2021	Ford Transit T-250
2022	Ford F-150
2018	Zamboni 650 Série 11764
2000	Chargeur Hardi - modèle 25ST Quick-attach, godet 54''
2022	Kubota L6060 Série KBUL5FHCEM8M52293
2009	Équipement souffleur à neige sur Kubota 2022
2006	Roulotte de chantier Prince 10' X 20'

Liste des véhicules de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun

Année	Véhicules
2005	GMC 3,5 L
2013	Kubota BX237
2021	Chevrolet 3,5 L

Investissements futurs

Évidemment, des investissements dans les équipements et les infrastructures sont prévus à l'heure actuelle dans chacun des territoires pour les années 2025 à 2027. Vous retrouverez les détails pour chacune des municipalités dans les tableaux suivants :

Figure 19

Plan triennal d’immobilisations de la Municipalité de Laurier-Station

La Municipalité de Laurier-Station prévoit des investissements totalisant 36 989 512 $ pour 2025-2027 dans les volets :

Projet	Financement principal	2025	2026	2027	Total
Rue Beaudry	1 625 728 $ (PRIMEAU)	2 625 000 $			2 625 000 $
Rue de la Seigneurie (989 m)	1 785 000 $ (PAVL - MTQ)	2 100 000 $			2 100 000 $
Boulevard Laurier Est	Protocole d'entente avec le MTQ	150 000 $	400 000 $	2 136 766 $	2 686 766 $
Rue de la Station (1 250 m)	490 450 $ (PIIRL)	105 000 $	577 000 $		682 000 $
Rang Pointe du Jour	778 600 $ (PIIRL)	75 000 $	916 000 $		991 000 $
Rue Olivier (1 400 m)	7 434 $ (PIIRL)		8 746 $		8 746 $
Rue St-André (845 m)	576 300 $ (PIIRL)		678 000 $		678 000 $
Rue St-Joseph Sud			200 000 $		200 000 $
Plan d'intervention TECQ	TECQ (100 %)	25 000 $	25 000 $	25 000 $	75 000 $
Développement des Érables	Achat du terrain (55 %)	880 000 $			880 000 $
Développement rue Dubois et Nault	Achat du terrain (45 %)	825 000 $			825 000 $
Réfection de la voirie rues Trépanier et Demers	Contribution municipale	940 000 $			940 000 $
Rue Laroche	Revente de terrain	100 000 $			100 000 $
Complexe municipal	9 945 000 $ (PRACIM) vente des bâtiments (915 000 $)	460 000 $	14 000 000 $		14 460 000 $
Réaménagement du parc des alliances	Surplus	723 000 $			723 000 $
Agrandissement du Complexe récréatif	6 030 000 $ (PAFIRSPA) (67 %)			9 000 000 $	9 000 000 $
Rénovation du gymnase	Budget	15 000 $			15 000 $
	Total	**9 023 000 $**	**16 804 746 $**	**11 161 766 $**	**36 989 512 $**

Figure 20

Plan triennal d'immobilisations de la Municipalité de Sainte-Croix

D'autre part, des investissements à la hauteur de 37 514 618 $ sont prévus dans le plan triennal d'immobilisations 2025-2027 de la municipalité de Sainte-Croix répartit en fonction des volets :

Projet	Financement principal	2025	2026	2027	Total
Réfection de la rue Principale	625 000 $ (PRIMEAU)	669 000 $	5 250 000 $		5 919 000 $
Installation plaques numéros civiques - secteur rural		27 000 $	27 000 $		54 000 $
Déplacement du cours d'eau - rue Barbin		750 000 $			750 000 $
Glissières de sécurité - secteur rural			403 000 $		403 000 $
Resurfaçage des rangs			125 000 $	125 000 $	250 000 $
Réfection du 3e Rang Est	3 568 000 $ (PRIMEAU)			4 460 000 $	4 460 000 $
Réfection de la rue du Bateau				420 000 $	420 000 $
Prolongement route Marie-Victorin	Subvention 2025 : 1 365 730 $	2 000 000 $			2 000 000 $
Développement des rues Barbin et Garneau		130 000 $	1 827 000 $		1 957 000 $
Réfection système de traitement actuel de l'usine eau potable		150 000 $			150 000 $
Étangs aérés	Emprunts : 545 000 $ Subventions : 9 356 050 $	545 000 $	10 713 000 $		11 258 000 $
Prolongement chemin de l'Aqueduc			154 300 $	850 000 $	1 004 300 $
Réaménagement Parc Jean-Guy Fournier - Phase II	Emprunts : 904 000 $ Subventions : 125 000 $	904 000 $			904 000 $
Amélioration salle de quilles			150 000 $		150 000 $
Travaux Centre culturel et Sportif			250 000 $	4 869 879 $	5 119 879 $
Appareils respiratoires			225 000 $		225 000 $
Développement économique	Emprunts : 904 000 $ Subvention : 125 000 $	260 000 $	200 000 $	200 000 $	
Travaux Hôtel de Ville	Emprunts : 1 585 439 $ Subventions : 975 286 $	1 585 439 $			1 585 439 $
Achat de terrains (prolongement rue Barbin)		765 000 $			765 000 $
Développement rue Thibodeau Pouliot		140 000 $			140 000 $
Total		**7 925 439 $**	**19 324 300 $**	**10 924 879 $**	**37 514 618 $**

Figure 21

Plan triennal d'immobilisations de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun

Enfin, la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun prévoit également des investissements totalisant 7 146 732 $ pour 2025-2027 dans les volets :

Projet	Financement principal	2025	2026	2027	Total
Pavage Prolongation rue des Trembles	Surplus : 58 500 $ Subvention : 136 500 $ (PAVL)	195 000 $			195 000 $
Construction rue des Trembles				750 000 $	750 000 $
Installation de luminaires dans le parc industriel				7 500 $	7 500 $
Réfection rang de la Plaine	Emprunts : 202 500 $ Subvention : 472 500 $	675 000 $			675 000 $
Réfection route de la Plaine (pavage + redressement route)			100 000 $		100 000 $
Réfection Bois-Franc Est Secteur 1	Emprunts : 308 443,80 $ Subvention : 719 702,20 $ (PAVL)	1 028 146 $			1 028 146 $
Réfection Bois-Francs Est Secteur 2	Emprunts : 399 039 $ Subvention : 931 091 $ (PAVL)	1 330 130 $			1 330 130 $
Réfection 6e Rang Ouest				350 000 $	350 000 $
Réfection Pierriche Ouest	Emprunts : 302 431 $ Subvention : 1 000 000 $	1 302 431 $			1 302 431 $
Appliquer un traitement de scellement de fissures	Subvention - MTQ	25 000 $		25 000 $	50 000 $
Recharge de gravelle dans les voies municipales		30 000 $	30 000 $	10 000 $	70 000 $
Tournée de mise à jour de la signalisation de voirie		12 000 $	5 000 $		17 000 $
Asphaltage de la phase 2 de la rue Brousseau			200 000 $		200 000 $
Plans et devis - BF Est, Pierriche O		35 000 $			35 000,00 $
Relevé topo + géo (Giroux)		30 025 $			30 025 $
Nettoyage de fossés		8 000 $	8 000 $	8 000 $	24 000 $
Rénovation du centre communautaire	Surplus : 25 000 $	25 000 $	35 000 $	35 000 $	95 000 $

Mise à niveau du système de chauffage au centre communautaire	Subvention : 35 000 $ Surplus : 49 000 $ Subvention : 277 000 $		326 000 $		326 000 $
Rénovation du bureau municipal		10 000 $	5 000 $		15 000 $
Rénovation de l'entrepôt				10 000 $	10 000 $
Rénovation du gazebo		2 000 $			2 000 $
Mises aux normes système alarme incendie	Emprunt : 115 000 $	115 000 $			115 000 $
Peinture différents locaux centre communautaire	Subvention : 10 000 $		10 000 $		10 000 $
Abri d'hiver pour rampe d'accès et entrée bibliothèque	Subvention : 7 500 $		10 000 $		10 000 $
Aménagement d'un pumptrack	Surplus : 74 009 $ Subvention : 73 491 $	140 000 $	7 500 $		147 500 $
Aménagement d'un parc et d'une halte patrimoniale 6e Rang Est				20 000 $	20 000 $
Création d'un espace communautaire - Cour intérieure c.c	Subvention : 15 500 $	15 500 $			15 500 $
Étagère et pièces manquantes pour la bibliothèque			9 000 $		9 000 $
Mesures / Analyse boues station eaux usées		2 500 $	2 500 $	2 500 $	7 500 $
Aménagement de point d'eau incendie		5 000 $	5 000 $	50 000 $	60 000 $
Achat camion usagé	Surplus : 30 000 $			30 000 $	30 000 $
Achat pour remplacer Kubota			15 000 $		15 000 $
Système comptable	Surplus : 40 000 $	80 000 $			80 000 $
Nouveaux mobiliers pour la salle du conseil			15 000 $		15 000 $
	Total	**5 065 732 $**	**783 000 $**	**1 298 000 $**	**7 146 732 $**

Au lendemain d'un regroupement des trois municipalités, ces investissements prévus au Plan triennal d'immobilisations (PTI) de chacune des municipalités devraient être considérés dans l'élaboration d'un PTI commun de manière à favoriser un développement harmonieux et intégré de la nouvelle entité municipale.

Aspects financiers

Neutralité financière

Le projet de loi nº 79, *Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux* a été adopté en mars 2025. Ce faisant, une nouvelle disposition à la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit que les aides financières gouvernementales octroyées à une municipalité issue d'un regroupement doivent être au moins équivalentes aux montants dont auraient bénéficié les municipalités concernées si le regroupement n'avait pas eu lieu, et ce, pendant 10 ans.

Dans le cas de la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec, une mesure de neutralité financière est également appliquée au moyen d'un coefficient de neutralité réduit utilisé pour le calcul de la facture annuelle. À compter de la première année du regroupement, le calcul prend en considération les données de la nouvelle municipalité regroupée (richesse foncière uniformisée, population, etc.). Au fil des années, la facture annuelle peut tout de même varier en fonction de ces données, mais le coefficient de neutralité réduit conserve la même valeur pendant huit ans. À compter que la neuvième année, il augmente annuellement pour s'établir à 1 à la 12e année suivant le regroupement, au moment où la mesure de neutralité prend fin.

Autres aspects

D'autres aspects devraient faire l'objet d'un examen plus approfondi afin d'uniformiser les pratiques des trois municipalités. Chacun de ces éléments pourrait être géré au moment jugé opportun, selon les priorités établies dans un plan d'intégration. La liste suivante n'est toutefois pas exhaustive :

- uniformiser les politiques et règles applicables aux différents secteurs d'intervention et compétences municipales;
- définir les modalités applicables aux services offerts à la population;
- analyser les différents contrats liant les municipalités à d'autres partenaires;
- obtenir un nouveau numéro d'entreprise au Registraire des entreprises du Québec;
- effectuer un bilan financier en cours d'année, le cas échéant.

CONCLUSION

Cette étude de regroupement avait pour objectifs de contextualiser les opportunités d'un éventuel regroupement municipal impliquant les municipalités de Laurier-Station, de Sainte-Croix et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, présenter les prévisions budgétaires de l'an 1 (2025), examiner les impacts financiers notamment sur la charge fiscale des contribuables et déterminer les principaux éléments à prendre en considération lors d'un regroupement. Elle visait également à fournir aux autorités municipales un cadre pour évaluer la possibilité de procéder au regroupement (avantages et inconvénients) et, le cas échéant, d'amorcer la négociation des conditions en vue de la présentation d'une demande commune au gouvernement.

Débutés au printemps 2025, les travaux du comité de travail, assisté par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ont permis de s'intéresser au contexte général des municipalités de même qu'aux implications d'un éventuel regroupement.

Dans l'ensemble, l'on peut retrouver des liens d'appartenance notables entre les différentes communautés ainsi qu'une collaboration déjà bien présente entre les administrations municipales principalement liée au partage d'expertise et de ressources ou à la mise en commun de services.

L'enjeu de la main-d'œuvre apporte actuellement une pression non négligeable sur les municipalités forçant celles-ci à innover dans la façon d'assurer le maintien du niveau de services. De ce fait et sans que ce soit le seul moyen pour y parvenir, le regroupement municipal présente un impact tangible sur l'amélioration de la dispense des services municipaux compte tenu de la mise en commun des forces vives.

Nous pouvons également identifier une efficience dans les opérations puisque des activités et des ressources qui se dédoublent dans chaque administration seront réduites grandement pour certaines, voire complètement évacuées pour d'autres. Les économies pressenties représentent près de 3 % du budget total d'une municipalité regroupée et elles pourraient résulter en une réduction du fardeau fiscal pour les unités résidentielles. Cela dit, ces données reposent sur une évaluation sommaire et conservatrice du budget des trois municipalités et les résultats pourraient fluctuer en fonction des orientations des élus, d'une analyse complémentaire ou bien de l'identification de sources d'efficience et d'économie supplémentaires. D'ailleurs, les municipalités ont mandaté une firme externe pour réaliser une analyse complémentaire des aspects fiscaux et financiers. Il a été convenu de déposer simultanément la présente étude et le rapport de la firme externe.

Représentant 17 % de la population de la MRC de Lotbinière, la municipalité regroupée aurait une influence et une représentation politique plus grande auprès de différentes instances. À noter que pour le même territoire, la représentation locale passerait de trois conseils municipaux totalisant vingt et un élus à un seul conseil municipal composé de sept élus.

Néanmoins, la concrétisation de cette nouvelle entité municipale composée de trois communautés distinctes ne vient pas sans une certaine période d'instabilité. Sur ce point, une préoccupation a été soulevé quant à la façon dont le sentiment d'appartenance exprimé par chacune des communautés pouvait avoir une influence sur l'acceptabilité sociale liée au projet. Différentes pistes ont été exposées afin de protéger le sentiment d'appartenance des populations et leur histoire dans l'intégration de cette nouvelle municipalité. Il a été convenu par les conseils municipaux de conserver des secteurs dans la nouvelle municipalité. À cet égard, les trois municipalités ont signifié leur intention de ne pas amorcer à court terme une consultation publique sur le projet. Ceux-ci ont

mentionné que la fenêtre de temps limitée d'ici les élections générales de novembre 2025 ne permettait pas de créer l'espace d'échange idéal en vue d'informer et d'entendre la population sur ce projet structurant. Il a donc été convenu de laisser définir aux prochains conseils municipaux les actions ultérieures.

À l'origine de la démarche, l'étude d'opportunité de regroupement était soutenue par la recherche de solutions pérennes à des enjeux actuels : la pénurie de main-d'œuvre et son impact sur l'organisation des services municipaux ainsi que la recherche d'une efficience dans l'administration considérant les ressources financières et humaines limitées. En ce sens, les trois municipalités parties prenantes de l'étude ont manifestement des liens concrets et un regroupement municipal permettrait d'accroître davantage ces relations. Ce renforcement de la gouvernance locale serait par conséquent une réponse adaptée aux besoins initialement exprimés.

Cela dit, d'autres alternatives ne touchant pas à l'organisation territoriale municipale pourraient également constituer une réponse partielle et adaptée aux besoins initialement exprimés en regard à la recherche d'efficience dans l'administration municipale ainsi que la dispense de services municipaux de qualité et à un coût moindre. Pensons, par exemple, à la possibilité d'intensifier les occasions de partage de ressources ou de mise en commun de services entre les municipalités.

Il revient donc aux municipalités de prendre en considération la balance des opportunités et des enjeux en vue d'opter pour le moyen qui répondra le mieux à leur besoin. À cet effet, vous trouverez ci-dessous un tableau rassemblant les avantages et les enjeux.

Étude de regroupement des municipalités de Laurier-Station, de Sainte-Croix et de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	
Conclusion	
Points de convergences_Avantages	**Enjeux**
Considérations historiques Historiquement, les territoires de Laurier-Station, de Sainte-Croix et de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun sont étroitement liés, ayant été colonisés par les mêmes familles fondatrices. Ce partage d'origines communes et de territoire a contribué à tisser des liens culturels et sociaux durables entre les trois collectivités, à favoriser des échanges constants entre elles et à renforcer leur interdépendance au fil du temps.	Maintenir la pérennité des identités des trois municipalités dans la nouvelle entité.
Évolution récente de la population La population totale des trois municipalités regroupées serait de 6 287 citoyens représentant 17 % de la population de la MRC de Lotbinière. Elle arriverait au deuxième rang juste derrière la Municipalité de Saint-Apollinaire. Les trois municipalités doivent donc gérer leur croissance. La construction résidentielle a bondi considérablement au cours de la dernière année due au moratoire imposé dans la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Apollinaire. Leurs positionnements géographiques près de l'Autoroute 20 permettent aux jeunes couples de travailler dans les grands centres et de profiter des avantages de la campagne avec les grands espaces pour fonder une famille à des coûts encore abordables.	Sans un changement à la réglementation de la MRC, le nombre de votes au sein du conseil des maires passerait de trois à un nonobstant la taille de la population représentée.
Communauté d'appartenance Les populations de Sainte-Croix et de Laurier-Station retrouvent sur son territoire des biens, des services et des emplois. On peut reconnaître ces deux pôles exerçant une attraction quant à l'accès aux biens, aux services et aux emplois pour la population de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun. Le choix est influencé par l'opportunité et l'appartenance. Ainsi, un regroupement aurait une influence mitigée sur les habitudes des citoyens des trois municipalités. C'est une des raisons pour laquelle, qu'il a été convenu de conserver le nom des secteurs advenant un regroupement.	Préoccupation de maintenir les liens d'appartenance entre les secteurs et la nouvelle entité.

Développement économique Un regroupement municipal pourrait favoriser l'accès à de nouveaux espaces pour développer de nouvelles zones commerciales ou industrielles, entre autres, sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun dont leur parc industriel est contigu à celui de Laurier-Station. Le poids démographique pourrait avoir un effet attractif pour l'implantation des commerces de services avec bannière sur le territoire. L'écosystème économique des trois municipalités s'est développé en favorisant un maillage entre les communautés plutôt qu'une compétition. Il en sera de même pour le projet d'énergie renouvelable actuellement en élaboration. Un regroupement municipal aurait vraisemblablement un effet catalyseur dans l'accroissement de ces liens autant au niveau des emplois que du potentiel de développement économique. C'est encore plus vrai du côté des municipalités de Laurier-Station et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun qui collaborent sur divers projets depuis le début des années 2000.	Aucun impact relevé. Réglementation d'urbanisme distincte (industries, commerces) pourrait créer de la concurrence entre les secteurs.
Aménagement du territoire et urbanisme Un regroupement municipal pourrait favoriser un développement harmonieux des zones résidentielles et industrielles, tout en facilitant le financement des infrastructures nécessaires. Les municipalités disposent de périmètres urbains capables d'accueillir de nouveaux ménages, mais cette capacité tant à être atteinte plus rapidement que prévu considérant le nombre de permis de construction délivré dans la dernière année. Un regroupement municipal pourrait bénéficier d'une vision globale de son territoire en optimisant son aménagement et en utilisant efficacement les espaces disponibles. Face à la croissance démographique et aux contraintes actuelles des infrastructures, elle pourrait bénéficier d'une plus grande planification des besoins en ressources humaines et matérielles.	Manque de cohérence dans le développement résidentiel et industriel entre les municipalités. Uniformisation de la réglementation d'urbanisme pour certaines industries. Risque de duplication des infrastructures (routes, réseaux d'aqueduc, égouts, etc.) et des équipements (véhicules, matériels, etc.) en l'absence d'une vision commune. Contraintes d'expansion des périmètres urbains. Capacité limitée des infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire.
Représentation politique Un regroupement municipal pourrait développer chez un plus grand nombre de personnes un intérêt à l'amélioration de la vie démocratique et pourrait les amener à se porter candidats puisque proportionnellement parlant le recrutement de futurs candidats devrait être plus facile avec une population de plus de 6 287 versus des populations de plus de 2 600 ou de 900.	Désengagement possible des citoyens parce qu'ils se retrouvent dans une grosse municipalité. Diminution de la représentativité des trois secteurs sur le conseil de la municipalité regroupée. Le secteur moins populeux pourrait avoir l'impression d'avoir moins

	de pouvoir pour faire changer les choses.
Ressources humaines et matérielles Les mouvements de personnel connus dans les trois municipalités ont fragilisé les organisations. Un regroupement municipal pourrait avoir un impact favorable sur la gestion et la mutualisation des ressources humaines, la continuité des opérations, le transfert des connaissances ainsi que sur la dispense des services municipaux. Un plan d'intégration assurera une transition harmonieuse.	Assurer la gestion du changement auprès des employés pour que tout le monde y trouve son compte dans la nouvelle municipalité. Les citoyens pourraient avoir l'impression que les employés seraient moins accessibles.
Services municipaux <u>Sécurité publique</u> Un regroupement municipal nécessiterait la réalisation d'un nouveau plan de mesures d'urgence. La nomination d'un nouveau coordonnateur et possibilité d'avoir un adjoint ainsi qu'une équipe complète serait nécessaire. La force du nombre notamment en termes de ressources humaines et matérielles faciliterait la mise en place et l'application du plan. Il optimiserait en plus les stratégies d'intervention. <u>Sécurité incendie</u> Des discussions sont en cours entre la MRC de Lotbinière et les municipalités du « Nord » et du « Centre » du territoire pour la conclusion d'une entente intermunicipale pour la gestion administrative en sécurité incendie. Les municipalités de Laurier-Station, Sainte-Croix et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun pourraient profiter d'un service administratif intégré, structuré de façon cohérente à l'échelle du territoire. Une telle centralisation permettrait une coordination accrue des interventions, une utilisation optimale des ressources humaines et matérielles, ainsi qu'une uniformisation des pratiques et des niveaux de service, contribuant ainsi à renforcer la sécurité des citoyens. Un regroupement municipal permettrait de favoriser la mutualisation et l'optimisation des ressources humaines, des équipements et des infrastructures pour le combat des incendies tout en respectant les obligations du Schéma de couverture de risques en matière d'incendie. Des économies ne sont pas pressenties en matière de sécurité incendie. Par contre, le bassin de répartition des charges serait plus important donc l'impact sur la charge fiscale pourrait être atténué. Une évaluation des implications liées à l'intégration éventuelle du territoire de Saint-Flavien est à prévoir puisqu'il est actuellement desservi par l'entente intermunicipale de sécurité incendie conclue avec Laurier-Station et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun. <u>Voirie municipale et déneigement</u> Un regroupement municipal permettrait de revoir les besoins en voirie municipale et en déneigement. Une optimisation de la flotte	Gestion de l'entente intermunicipale en sécurité incendie. Les citoyens pourraient avoir l'impression d'être plus loin des services donc moins accessibles. Alourdissement de la structure organisationnelle. Moins de flexibilité dans la gestion. Répartir équitablement les investissements dans les trois secteurs. Le territoire de la municipalité regroupée ne sera pas desservi dans son ensemble. Uniformisation et application de la réglementation d'urbanisme. S'assurer que les ressources soient accessibles pour l'ensemble. Conserver des fêtes des secteurs et réfléchir à créer une fête rassembleuse de la nouvelle municipalité regroupée. Éloigner les citoyens des services. Maintenir les services de loisirs dans les secteurs.

d'équipements et des bâtiments est à prévoir afin d'éviter les dédoublements de rentabiliser les investissements, et ce, tout en offrant des services de qualité à la population. La nouvelle municipalité regroupée dénombrerait plus de 250 km de voies à entretenir été comme hiver. Elle pourrait évaluer l'opportunité de prendre en charge l'entretien des routes locales ou le donner à forfait. Son pouvoir de négociation pourrait se renforcir et les prix seraient plus avantageux au bénéfice de tous. Déjà, les trois municipalités planchent sur un projet d'entente intermunicipale en fourniture de services pour la mise en place d'un service des travaux publics intermunicipal dont la Municipalité de Ste-Croix serait mandataire. Ce service serait composé initialement d'un directeur du service des travaux publics, de trois directeurs adjoints, soit un par municipalité, d'un journalier spécialisé pour les réseaux (aqueduc et égouts) et de quatre journaliers à la voirie. <u>Aqueduc et égouts</u> Un regroupement municipal permettrait de mettre à profit l'expertise de ressources humaines à l'interne pour la gestion et l'exploitation des usines d'eau potable et des eaux usées de Sainte-Croix et de l'usine de traitement des eaux usées de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun. L'entretien et la réparation des réseaux d'aqueduc et d'égouts du nouveau territoire pourraient se réaliser par les mêmes ressources humaines incluant la réparation des bris sur le réseau d'aqueduc de Laurier-Station. Ainsi, la fin du recours à une firme privée pour ce territoire permettrait de dégager des économies supplémentaires qui ne sont actuellement pas prises en considération dans le scénario de budget. <u>Urbanisme et inspection municipale</u> Un regroupement municipal pourrait favoriser la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle pour l'application de la réglementation et la délivrance des permis. Cette structure pourrait permettre de répondre plus efficacement aux besoins du territoire. Dans cette optique, une entente intermunicipale de délégation de compétence a été conclue récemment entre les trois municipalités dans laquelle la Municipalité de Laurier-Station s'engage à offrir le service d'urbanisme composé d'un directeur, d'un inspecteur et d'un adjoint administratif et des outils technologiques harmonisés. <u>Loisirs, culture et vie communautaire</u> Un regroupement municipal pourrait maintenir, mais aussi bonifier l'offre de services en loisirs, culture, sports et vie communautaire. Il pourrait mutualiser les ressources humaines et favoriser une gestion plus efficace des infrastructures, une programmation diversifiée, un meilleur accès aux services pour l'ensemble des citoyens. La participation citoyenne aux activités pourrait s'en voir bonifier.	

Les infrastructures pourraient être mises en commun et seraient complémentaires.	
Impact du regroupement sur la charge fiscale Les économies pressenties de 393 536 $ représentent 2,82 % du budget total de fonctionnement d'un regroupement municipal et elles pourraient résulter en une réduction du fardeau fiscal pour les contribuables. Cela dit, ces données reposent sur une évaluation sommaire et conservatrice du budget des trois municipalités et les résultats pourraient fluctuer en fonction des orientations des élus, d'une analyse complémentaire ou bien de l'identification de sources d'efficience et d'économie supplémentaires. Les trois municipalités parties prenantes de l'étude ont manifestement des liens concrets et un regroupement municipal permettrait d'accroître davantage ces relations. Il renforcerait l'attractivité du territoire et créerait des conditions propices à la consolidation des milieux de vie et à la mise en valeur des forces locales. Le regroupement municipal deviendrait ainsi un levier pour anticiper les transformations démographiques et économiques à venir, tout en maintenant un niveau de service à la population. Ce renforcement de la gouvernance locale serait par conséquent une réponse adaptée aux besoins initialement exprimés.	

Les conseils municipaux devront également statuer sur la poursuite de la démarche menant au regroupement de leur municipalité (préparation de la demande commune, consultation publique, adoption et signature de la demande commune, etc.). Si une telle demande s'avérait et que le regroupement était approuvé, la nouvelle entité ainsi créée occuperait la place des anciens territoires. Un nouveau conseil en assurerait la gestion en étant soutenu par une direction générale et une administration municipale intégrée.

Rappelons que plusieurs hypothèses retenues dans cette étude devront faire l'objet d'une décision des conseils municipaux afin d'en inclure les modalités dans la demande commune. Sans toutefois considérer cette liste exhaustive et complète, les éléments suivants devront faire partie de la demande commune :

- le nom de la nouvelle municipalité;
- la description de son territoire;
- la loi régissant la nouvelle municipalité, en l'occurrence le Code municipal;
- la composition du conseil provisoire responsable de l'administration des affaires de la nouvelle municipalité jusqu'à l'entrée en fonction de la majorité des membres du conseil élus lors de la première élection générale;
- la date, l'heure et le lieu de la tenue de la première séance du conseil municipal;
- le nom de la personne qui assumera la fonction de premier greffier ou secrétaire-trésorier de la nouvelle municipalité;
- la division du territoire de la nouvelle municipalité en districts électoraux ou la façon de l'effectuer, aux fins de la première élection générale, le cas échéant;

- la date du scrutin pour la tenue de la première élection générale et l'année civile où sera tenue la deuxième élection générale;
- certains arrangements financiers négociés, notamment le traitement des surplus (déficits) accumulés, des frais de financement sur la dette à long terme, des réserves financières et de l'utilisation de l'aide financière provenant du PAFREM;
- la représentativité au sein du nouveau conseil et toutes autres conditions concernant les municipalités impliquées.

Annexe 1

Cartographie des territoires

Projet de regroupement des municipalités de Sainte-Croix, Laurier-Station et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun

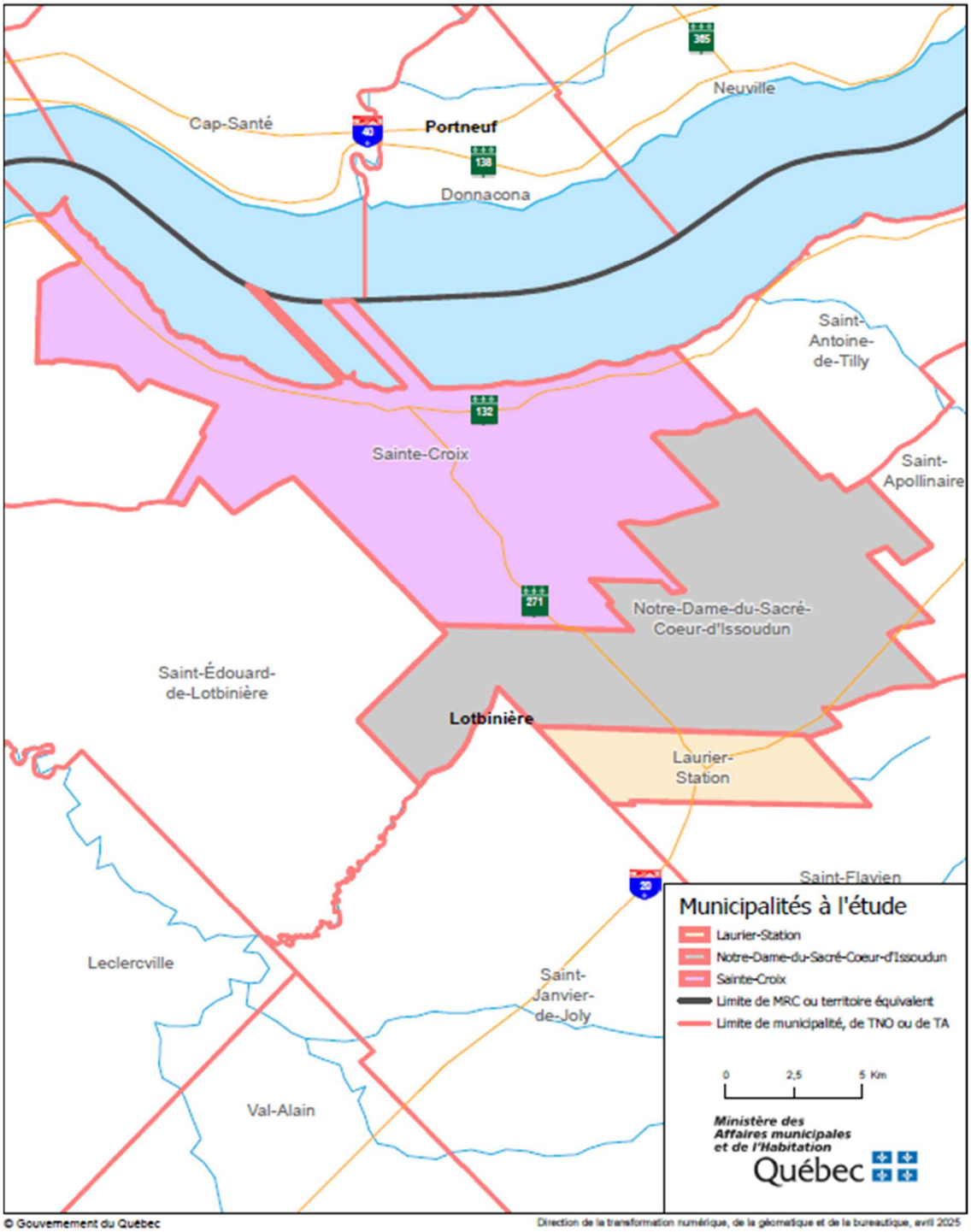

Annexe 2

Prévisions budgétaires de la nouvelle municipalité

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - RÉSULTATS DÉTAILLÉS - EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

		Laurier-Station 1	Sainte-Croix 2	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun 3	Total avant regroupement	Régularisation	Nouvelle municipalité
Revenus							
Fonctionnement							
Taxes	1	4 691 852	4 214 213	1 418 492	10 324 557	(393 536)	9 931 021
Compensations tenant lieu de taxes	2	167 827	257 015	8 523	433 365		433 365
Quotes-parts	3						
Transferts	4	504 372	504 057	264 001	1 272 430		1 272 430
Services rendus	5	536 564	443 188	40 939	1 020 691	(176 713)	843 978
Imposition de droits	6	120 000	109 598	80 500	310 098		310 098
Amendes et pénalités	7	10 000	4 500		14 500		14 500
Intérêts	8	20 000	102 303	3 373	125 676		125 676
Autres revenus	9			10 685	10 685		10 685
	10	6 050 615	5 634 874	1 826 513	13 512 002	(570 249)	12 941 753
Investissement							
Taxes	11						
Quotes-parts	12						
Transferts	13						
Autres revenus							
Contributions des promoteurs	14						
Autres	15						
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales	16						
	17						

	18	6 050 615	5 634 874	1 826 513	13 512 002	(570 249)	12 941 753
Charges							
Administration générale	19	938 411	1 211 905	536 878	2 687 194	(476 001)	2 211 193
Sécurité publique	20	495 000	642 990	182 034	1 320 024	(55 233)	1 264 791
Transport	21	776 947	809 814	552 867	2 139 628	(39 015)	2 100 613
Hygiène du milieu	22	2 034 330	929 495	177 051	3 140 876		3 140 876
Santé et bien-être	23	4 442	96 693		101 135		101 135
Aménagement, urbanisme et développement	24	318 097	270 515	91 291	679 903		679 903
Loisirs et culture	25	1 075 099	829 214	156 468	2 060 781		2 060 781
Réseau d'électricité	26						
Frais de financement	27	260 694	345 669	72 918	679 281		679 281
Amortissement des immobilisations	28		1 314 496		1 314 496		1 314 496
	29	5 903 020	6 450 791	1 769 507	14 123 318	(570 249)	13 553 069
Excédent (déficit) de l'exercice	30	147 595	(815 917)	57 006	(611 316)		(611 316)

Note : Le décret de regroupement devra prévoir une disposition autorisant l'imposition d'une taxe à taux variés au secteur desservi par l'aqueduc et l'égout du territoire de Laurier-Station pour les charges d'entretien et de fonctionnement.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES - EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

	Laurier-Station 1	Sainte-Croix 2	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun 3	Total avant regroupement	Régularisation	Nouvelle municipalité
Excédent (déficit) de l'exercice	147 595	(815 917)	57 006	(611 316)		(611 316)
Moins: revenus d'investissement						
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	147 595	(815 917)	57 006	(611 316)		(611 316)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES						
Ajouter (déduire)						
Immobilisations						
Amortissement		1 314 496		1 314 496		1 314 496
Produit de cession						
(Gain) perte sur cession						
Réduction de valeur / Reclassement						
		1 314 496		1 314 496		1 314 496
Propriétés destinées à la revente						
Coût des propriétés vendues						
Réduction de valeur / Reclassement						
Prêts, placements à long terme à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales						
Remboursement ou produit de cession-prêt inst sept		29 200	20 391	49 591		49 591
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession						
Provision pour moins-value / Réduction de valeur						
		29 200	20 391	49 591		49 591
Financement						
Financement à long terme des activités de fonctionnement						
Remboursement de la dette à long terme	291 036	563 100	95 071	949 207		949 207
	(291 036)	(563 100)	(95 071)	(949 207)		(949 207)

Affectations					
Activités d'investissement	15 000	319 000	2 326	336 326	336 326
Excédent (déficit) accumulé					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			20 000	20 000	20 000
Excédent de fonctionnement affecté	194 919	342 321		537 240	537 240
Réserves financières et fonds réservés	(36 478)	12 000		(24 478)	(24 478)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir					
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs					
	143 441	35 321	17 674	196 436	196 436
	(147 595)	815 917	(57 006)	611 316	611 316
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales					

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - ANALYSE DES REVENUS - EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

	Laurier-Station 1	Sainte-Croix 2	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun 3	Total avant regroupement	Régularisation	Nouvelle municipalité
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE						
Taxes générales						
Taxe foncière générale	2 163 544	2 510 676	1 138 313	5 812 533	-393 536	5 418 997
Taxes spéciales						
Service de la dette	515 763	497 113	66 419	1 079 295		1 079 295
Activités de fonctionnement						
Activités d'investissement						
Taxes de secteur						
Taxes spéciales						
Service de la dette		236 943	16 173	253 116		253 116
Activités de fonctionnement	593 308			593 308		593 308
Activités d'investissement						
Autres						
	3 272 615	3 244 732	1 220 905	7 738 252	-393 536	7 344 716
SUR UNE AUTRE BASE						
Taxes, compensations et tarification						
Services municipaux						
Eau	701 790	264 486		966 276		966 276
Égout	292 590	220 281	16 112	528 983		528 983
Traitement des eaux usées						
Matières résiduelles	419 069	383 124	120 041	922 234		922 234
Autres						
-Fosses septiques	113	76 183	31 613	107 909		107 909
-Licences pour chiens	5 675		2 200	7 875		7 875
-Voirie Cote Bateau		11 907		11 907		11 907
Centres d'urgence 9-1-1		13 500		13 500		13 500
Service de la dette						
Activités de fonctionnement			27 621	27 621		27 621
Activités d'investissement						
	1 419 237	969 481	197 587	2 586 305		2 586 305

Taxes d'affaires						
Sur l'ensemble de la valeur locative						
Autres						
	1 419 237	969 481	197 587	2 586 305		2 586 305
	4 691 852	4 214 213	1 418 492	10 324 557	-393 536	9 931 021

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - ANALYSE DES REVENUS - EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

	Laurier-Station 1	Sainte-Croix 2	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun 3	Total avant regroupement	Régularisation	Nouvelle municipalité
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES						
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES						
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement						
Taxes sur la valeur foncière	20 330			20 330		20 330
Taxes sur une autre base						
Taxes, compensations et tarification	2 000			2 000		2 000
Taxes d'affaires						
Compensations pour les terres publiques			105	105		105
	22 330		105	22 435		22 435
Immeubles des réseaux						
Santé et services sociaux	75 650	37 619		113 269		113 269
Cégeps et universités						
Écoles primaires et secondaires	27 950	197 500		225 450		225 450
	103 600	235 119		338 719		338 719
Autres immeubles						
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux						
Taxes sur la valeur foncière						
Taxes sur une autre base						
Taxes, compensations et tarification						
Taxes d'affaires						
	125 930	235 119	105	361 154		361 154
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES						
Taxes sur la valeur foncière	1 550	2 890		4 440		4 440
Taxes sur une autre base						
Taxes, compensations et tarification		866		866		866
Taxes d'affaires						
	1 550	3 756		5 306		5 306
ORGANISMES MUNICIPAUX						
Taxes sur la valeur foncière	6 947	15 573		22 520		22 520

Taxes sur une autre base					
Taxes, compensations et tarification		2 567		2 567	2 567
	6 947	18 140		25 087	25 087
AUTRES					
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité					
Autres	33 400		8 418	41 818	41 818
	33 400		8 418	41 818	41 818
	167 827	257 015	8 523	433 365	433 365

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - ANALYSE DES REVENUS - EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

	Laurier-Station	Sainte-Croix	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	Total avant regroupement	Régularisation	Nouvelle municipalité
	1	2	3			
TRANSFERTS						
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT						
Administration générale		50 000		50 000		50 000
Sécurité publique						
Police						
Sécurité incendie		5 000		5 000		5 000
Sécurité civile						
Autres		3 000		3 000		3 000
Transport						
Réseau routier						
Voirie municipale	2 500	50 000	109 571	162 071		162 071
Enlèvement de la neige						
Autres-TECQ		4 384		4 384		4 384
Transport collectif						
Transport en commun						
Transport régulier						
Transport adapté						
Transport scolaire						
Autres						
Transport aérien						
Transport par eau						
Autres						
Hygiène du milieu						
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	8 115	41 011		49 126		49 126
Réseau de distribution de l'eau potable	16 522	8 305		24 827		24 827
Traitement des eaux usées			45 323	45 323		45 323
Réseaux d'égout	11 357	14 997		26 354		26 354
Matières résiduelles						
Déchets domestiques et assimilés						

Matières recyclables					
Collecte sélective					
Collecte et transport					
Tri et conditionnement					
Autres					
Autres					
Cours d'eau					
Protection de l'environnement					
Autres					
Santé et bien-être					
Logement social					
Sécurité du revenu					
Autres-Coop médical Ste-Croix		22 100		22 100	22 100
Aménagement, urbanisme et développement					
Aménagement, urbanisme et zonage	146 271			146 271	146 271
Rénovation urbaine					
Promotion et développement économique					
Autres					
Loisirs et culture					
Activités récréatives	20 349	6 200	5 000	31 549	31 549
Activités culturelles					
Bibliothèques					
Autres					
Réseau d'électricité					
	205 114	204 997	159 894	570 005	570 005

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - ANALYSE DES REVENUS - EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

	Laurier-Station	Sainte-Croix	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	Total avant regroupement	Régularisation	Nouvelle municipalité
	1	2	3			
TRANSFERTS (suite)						
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT						
Administration générale						
Sécurité publique						
Police						
Sécurité incendie						
Sécurité civile						
Autres						
Transport						
Réseau routier						
Voirie municipale						
Enlèvement de la neige						
Autres						
Transport collectif						
Transport en commun						
Transport régulier						
Transport adapté						
Transport scolaire						
Autres						
Transport aérien						
Transport par eau						
Autres						
Hygiène du milieu						
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable						
Réseau de distribution de l'eau potable						
Traitement des eaux usées						
Réseaux d'égout						
Matières résiduelles						
Déchets domestiques et assimilés						
Matières recyclables						

Collecte sélective
Collecte et transport
Tri et conditionnement
Autres
Autres
Cours d'eau
Protection de l'environnement
Autres
Santé et bien-être
Logement social
Sécurité du revenu
Autres
Aménagement, urbanisme et développement
Aménagement, urbanisme et zonage
Rénovation urbaine
Promotion et développement économique
Autres
Loisirs et culture
Activités récréatives
Activités culturelles
Bibliothèques
Autres
Réseau d'électricité

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - ANALYSE DES REVENUS - EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

TRANSFERTS (suite)	Laurier-Station 1	Sainte-Croix 2	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun 3	Total avant regroupement	Régularisation	Nouvelle municipalité
TRANSFERTS DE DROIT						
Regroupement municipal						
Péréquation						
Réorganisation municipale						
Neutralité						
Diversification des revenus						
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	108 735	99 061	35 462	243 258		243 258
Programme d'aide financière aux MRC						
Autres-Dotation spé. - part TVQ	190 523	199 999	68 645	459 167		459 167
	299 258	299 060	104 107	702 425		702 425
TOTAL DES TRANSFERTS	504 372	504 057	264 001	1 272 430		1 272 430

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - ANALYSE DES REVENUS - EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

SERVICES RENDUS	Laurier-Station 1	Sainte-Croix 2	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun 3	Total avant regroupement	Régularisation	Nouvelle municipalité
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX						
Administration générale						
Application de la loi	49 055			49 055	-49 055	
Évaluation						
Autres- Commmunication		33 410		33 410	-33 410	
	49 055	33 410		82 465	-82 465	
Sécurité publique						
Police						
Sécurité incendie		15 000		15 000		15 000
Sécurité civile						
Autres						
		15 000		15 000		15 000
Transport						
Réseau routier						
Voirie municipale		39 015		39 015	-39 015	
Enlèvement de la neige						
Autres						
Transport collectif						
Autres						
		39 015		39 015	-39 015	
Hygiène du milieu						
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable						
Réseau de distribution de l'eau potable						
Traitement des eaux usées						
Réseaux d'égout						
Matières résiduelles						
Déchets domestiques et assimilés						
Matières recyclables						

- Collecte sélective
  - Collecte et transport
  - Tri et conditionnement
- Autres-Bacs ordures et recy.
- Autres
- Cours d'eau
- Protection de l'environnement
- Autres

Santé et bien-être
- Logement social
- Autres

Aménagement, urbanisme et développement
- Aménagement, urbanisme et zonage
- Rénovation urbaine
- Promotion et développement économique
- Autres

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - ANALYSE DES REVENUS - EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

	Laurier-Station 1	Sainte-Croix 2	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun 3	Total avant regroupement	Régularisation	Nouvelle municipalité
SERVICES RENDUS (suite)						
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX (suite)						
Loisirs et culture						
Activités récréatives						
Activités culturelles						
Bibliothèques						
Autres						
Réseau d'électricité						
	49 055	87 425		136 480	-121 480	15 000
AUTRES SERVICES RENDUS						
Administration générale	174 738	17 150	27 266	219 154		219 154
Sécurité publique	36 331	4 500		40 831	-55 233	-14 402
Transport						
Réseau routier						
Transport collectif						
Transport en commun						
Transport régulier						
Transport adapté						
Transport scolaire						
Autres		2 350		2 350		2 350
Autres - Command, MMQ, CNESST						
Hygiène du milieu		32 000		32 000		32 000
Santé et bien-être						
Aménagement, urbanisme et développement	3 000	713		3 713		3 713
Loisirs et culture	272 940	298 850	13 673	585 463		585 463
Réseau d'électricité - Borne électrique	500	200		700		700
	487 509	355 763	40 939	884 211	-55 233	828 978
TOTAL DES SERVICES RENDUS	536 564	443 188	40 939	1 020 691	-176 713	843 978
IMPOSITION DE DROITS						
Licences et permis	10 000	10 000	5 500	25 500		25 500

Droits de mutation immobilière	110 000	90 000	10 000	210 000	210 000
Droits sur les carrières et sablières		9 598	65 000	74 598	74 598
Autres					
	120 000	109 598	80 500	310 098	310 098
AMENDES ET PÉNALITÉS	10 000	4 500		14 500	14 500
INTÉRÊTS	20 000	102 303	3 373	125 676	125 676
AUTRES REVENUS					
Gain (perte) sur cession d'immobilisations					
Produit de cession de propriétés destinées à la revente					
Gain (perte) sur cession de placements					
Contributions des promoteurs					
Contributions des automobilistes pour le transport en commun					
Contributions des organismes municipaux			10 685	10 685	10 685
Autres contributions					
Autres					
			10 685	10 685	10 685

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - ANALYSE DES CHARGES - EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

	Laurier-Station 1	Sainte-Croix 2	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun 3	Total avant regroupement	Régularisation	Nouvelle municipalité
ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
Conseil	141 816	132 300	64 223	338 339	-393 536	-55 197
Application de la loi	10 000		5 000	15 000		15 000
Gestion financière et administrative	605 487	765 232	433 480	1 804 199	-82 465	1 721 734
Greffe		24 000	1 750	25 750		25 750
Évaluation	93 163	113 299	31 425	237 887		237 887
Gestion du personnel	5 000	6 700		11 700		11 700
Autres - Quote-part MRC	82 945	170 374	1 000	254 319		254 319
	938 411	1 211 905	536 878	2 687 194	-476 001	2 211 193
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Police	259 766	321 594	103 994	685 354		685 354
Sécurité incendie	207 500	247 514	77 040	532 054	-55 233	476 821
Sécurité civile	15 021	14 630	1 000	30 651		30 651
Autres: Brigadier scolaire et SPA	12 713	59 252		71 965		71 965
	495 000	642 990	182 034	1 320 024	-55 233	1 264 791
TRANSPORT						
Réseau routier						
Voirie municipale	348 767	440 113	369 838	1 158 718	-39 015	1 119 703
Enlèvement de la neige	308 050	318 473	162 424	788 947		788 947
Éclairage des rues	45 700	22 390	15 250	83 340		83 340
Circulation et stationnement	52 500	10 300		62 800		62 800
Transport collectif						
Transport en commun	7 511	7 354	5 355	20 220		20 220
Transport aérien						
Transport par eau						
Autres: Quote-part MRC Co-voiturage	14 419	11 184		25 603		25 603
	776 947	809 814	552 867	2 139 628	-39 015	2 100 613
HYGIÈNE DU MILIEU						
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement						

de l'eau potable	902 506	385 501		1 288 007	1 288 007
Réseau de distribution de l'eau potable	212 126	59 451		271 577	271 577
Traitement des eaux usées	376 892	21 081	9 000	406 973	406 973
Réseaux d'égout	58 566	38 612	18 621	115 799	115 799
Matières résiduelles					
Déchets domestiques et assimilés					
Collecte et transport	300 329	219 673	83 274	603 276	603 276
Élimination	172 301	137 902	30 737	340 940	340 940
Matières recyclables					
Collecte sélective					
Collecte et transport					
Tri et conditionnement		6 474		6 474	6 474
Matières organiques					
Collecte et transport	10 600		3 416	14 016	14 016
Traitement					
Matériaux secs		12 600		12 600	12 600
Autres - Quote-part environnement			390	390	390
Plan de gestion					
Autres - Fosses septiques		46 966	31 613	78 579	78 579
Cours d'eau					
Protection de l'environnement - Quote-part MRC	1 010	1 235		2 245	2 245
Autres					
	2 034 330	929 495	177 051	3 140 876	3 140 876

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - ANALYSE DES CHARGES - EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

	Laurier-Station 1	Sainte-Croix 2	Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun 3	Total avant regroupement	Régularisation	Nouvelle municipalité
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE						
Logement social	4 442	60 419		64 861		64 861
Sécurité du revenu						
Autres-Entretien Pavillon, abri et COOP		36 274		36 274		36 274
	4 442	96 693		101 135		101 135
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT						
Aménagement, urbanisme et zonage	247 438	63 300	71 749	382 487		382 487
Rénovation urbaine						
Biens patrimoniaux						
Autres biens						
Promotion et développement économique						
Industries et commerces	55 589	112 341	19 542	187 472		187 472
Tourisme						
Autres	15 070			15 070		15 070
Autres-Comité embell et pub		94 874		94 874		94 874
	318 097	270 515	91 291	679 903		679 903
LOISIRS ET CULTURE						
Activités récréatives						
Centres communautaires	27 199	280 758	61 987	369 944		369 944
Patinoires intérieures et extérieures	7 400	106 206		113 606		113 606
Piscines, plages et ports de plaisance	653 107			653 107		653 107
Parcs et terrains de jeux	200 141	381 908	65 413	647 462		647 462
Parcs régionaux						
Expositions et foires						
Autres	16 500	39 150	13 700	69 350		69 350
	904 347	808 022	141 100	1 853 469		1 853 469
Activités culturelles						
Centres communautaires						

Bibliothèques	58 789	14 792	13 346	86 927	86 927
Patrimoine					
Musées et centres d'exposition					
Autres ressources du patrimoine					
Autres : Laurier-Station_Chapelle/Ste-Croix et Issoudun_Quote-part MRC act. culturelles	111 963	6 400	2 022	120 385	120 385
	170 752	21 192	15 368	207 312	207 312
	1 075 099	829 214	156 468	2 060 781	2 060 781
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ					
FRAIS DE FINANCEMENT					
Dette à long terme					
Intérêts	260 694	329 266	72 818	662 778	662 778
Autres frais -Frais reportés		15 603		15 603	15 603
Autres frais de financement					
Avantages sociaux futurs					
Autres		800	100	900	900
	260 694	345 669	72 918	679 281	679 281
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		1 314 496		1 314 496	1 314 496

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'AN 1 DE LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ
TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES (NON UNIFORMISÉES)

		Évaluation	Taux avant regroupement		Revenus avant regroupement
Laurier-Station					
Taxe foncière générale (taux unique)				/100 $	
Taxe foncière générale (taux variés)					
Résiduelle		234 625 032	0,5151	/100 $	1 208 554
Immeubles de 6 log. ou plus		21 355 000	0,6650	/100 $	142 020
Immeubles non résidentiels		63 885 718	0,7950	/100 $	507 895
Immeubles industriels		19 384 150	1,0597	/100 $	205 417
Terrains vagues desservis					
Immeubles non résidentiels		4 492 300	1,5463	/100 $	69 466
Autres				/100 $	
Immeubles agricoles et forestiers		5 298 400	0,5151	/100 $	27 292
	Total	**349 040 600**			2 160 644
Sainte-Croix					
Taxe foncière générale (taux unique)				/100 $	
Taxe foncière générale (taux variés)					
Résiduelle		238 855 344	0,6458	/100 $	1 542 528
Immeubles de 6 log. ou plus		11 162 200	0,7426	/100 $	82 890
Immeubles non résidentiels		23 968 756	0,7878	/100 $	188 826
Immeubles industriels		29 750 400	0,7491	/100 $	222 860
Terrains vagues desservis					
Immeubles non résidentiels		3 488 000	1,9696	/100 $	68 700
Autres				/100 $	
Immeubles agricoles et forestiers		63 096 800	0,6458	/100 $	407 479
	Total	**370 321 500**			2 513 283
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun					
Taxe foncière générale (taux unique)				/100 $	
Taxe foncière générale (taux variés)					
Résiduelle		101 982 977	0,7687	/100 $	783 943
Immeubles de 6 log. ou plus			0,7687	/100 $	
Immeubles non résidentiels		4 805 323	0,7687	/100 $	36 939
Immeubles industriels		1 440 600	0,7687	/100 $	11 074
Terrains vagues desservis					
Immeubles non résidentiels			0,7687	/100 $	

Autres					/100 $	
Immeubles agricoles et forestiers		50 317 454	0,7687		/100 $	386 790
	Total	**158 546 354**				1 218 746

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'AN 1 DE LA NOUVELLE VILLE - TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES UNIFORMISÉES

	Évaluation	Taux avant regroupement	Revenus avant regroupement	Taux après regroupement	Revenus après regroupement
Laurier-Station					
Taxe foncière générale (taux unique)				#DIV/0!	#DIV/0!
Taxe foncière générale (taux variés)					
Résiduelle	234 625 032	0,5151	1 208 554	0,5260	1 234 221
Immeubles de 6 log. ou plus	21 355 000	0,6650	142 020	0,6792	145 037
Immeubles non résidentiels	63 885 718	0,7950	507 895	0,8119	518 682
Immeubles industriels	19 384 150	1,0597	205 417	1,0822	209 780
Terrains vagues desservis					
Immeubles non résidentiels	4 492 300	1,5463	69 466	1,5782	70 899
Autres					
Immeubles agricoles et forestiers	5 298 400	0,5151	27 292	0,5260	27 872
Total	**349 040 600**		2 160 644		2 206 490
Sainte-Croix					
Taxe foncière générale (taux unique)					
Taxe foncière générale (taux variés)					
Résiduelle	269 477 824	0,6458	1 740 288	0,5260	1 417 561
Immeubles de 6 log. ou plus	12 593 251	0,7426	93 517	0,6792	85 530
Immeubles non résidentiels	27 041 673	0,7878	213 034	0,8119	219 549
Immeubles industriels	33 564 554	0,7491	251 432	1,0822	363 243
Terrains vagues desservis					
Immeubles non résidentiels	3 935 179	1,9696	77 507	1,5782	62 106
Autres					
Immeubles agricoles et forestiers	71 186 133	0,6458	459 720	0,5260	374 467
Total	**417 798 615**		2 835 499		2 522 456
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun					
Taxe foncière générale (taux unique)					
Taxe foncière générale (taux variés)					
Résiduelle	89 745 020	0,7687	689 870	0,5260	472 095
Immeubles de 6 log. ou plus		0,7687			
Immeubles non résidentiels	4 228 684	0,7687	32 506	0,8119	34 332
Immeubles industriels	1 267 728	0,7687	9 745	1,0822	13 720
Terrains vagues desservis					
Immeubles non résidentiels		0,7687		1,5782	

Autres						
Immeubles agricoles et forestiers		44 279 360	0,7687	340 375	0,5260	232 927
	Total	**139 520 792**		1 072 496		753 074
Taxe foncière générale (taux unique)		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Taxe foncière générale (taux variés)						
Résiduelle (résidentielle et autres)		593 847 876	1,9296	11 458 889	0,5260	3 123 877
Immeubles de 6 log. ou plus		33 948 251	1,4076	477 871	0,6792	230 566
Immeubles non résidentiels		95 156 076	2,3515	2 237 600	0,8119	772 563
Immeubles industriels		47 693 551	2,5775	1 229 309	1,0822	516 150
Terrains vagues desservis						
Immeubles non résidentiels		8 427 479	4,2846	361 086	1,5782	133 005
Autres						
Immeubles agricoles		120 763 893	1,9296	2 330 260	0,5260	635 266
	Total	**906 360 007**		6 068 639		5 411 427
						5 418 997

Annexe 3

Tarification des services municipaux

TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – EAU
ANALYSE DES REVENUS DE TARIFICATION

	Unités	Taux avant regroupement	Revenus avant regroupement	Taux après regroupement	Revenus après regroupement
Laurier-Station					
Unité résidentielle	1 265	437,00	552 805	437,0000	552 805
Unité commerciale résidentielle	24	537,00	12 888	537,0000	12 888
Services, commerces de vente au détail:					
10 emplois et moins	55	535,00	29 425	535,0000	29 425
11 emplois et plus	46	683,00	31 418	683,0000	31 418
Restaurants, bars, hôtels, motels, maisons de chambres et pension, maison de retraite, garages, stations-services		683,00		683,0000	
Unité industrielle:					
10 emplois et moins	9	881,00	7 929	881,0000	7 929
11 à 100 emplois	7	1475,00	10 325	1 475,0000	10 325
101 emplois et plus		3257,00		3 257,0000	
Complexes commerciaux_local vacant		535,00		535,0000	
Unité résidentielle et non résidentielle					
Consommation au compteur (m3)		204,54	57 000		57 000
			701 790		701 790
Sainte-Croix					
Unité résidentielle_non compris par. B	761	179,34	136 478	179,3400	136 478
Selon classe d'usage	434	179,34	77 834	179,3400	77 834
Unité commerciale, professionnelle, industrielle, scolaire ou publique : Hôtel, motel, auberge ou maison de chambres		591,36			

Chambres	38,83
Bar, brasserie, restaurant, café ou établissement similaire	448,00
Excédant 100 m² jusqu'à 200 m² de superficie de plancher utilisée pour cet usage	1,15
Excédant 200 m² et plus de superficie de plancher utilisée pour cet usage	0,579
Garage de réparations, station de service (garage)	232,97
Concessionnaire d'automobiles	232,97
Entrepôt	232,97
Excédant 100 m² jusqu'à 200 m² de superficie de plancher utilisée pour cet usage	1,15
Excédant 200 m² et plus de superficie de plancher utilisée pour cet usage	0,579
Quincaillerie à grande surface (plus de 1 000 m²)	88,83
Super marché d'alimentation	232,97
Excédant 100 m² jusqu'à 200 m² de superficie de plancher utilisée pour cet usage	1,15
Excédant 200 m² et plus de superficie de plancher utilisée pour cet usage	0,579
Poste Hydro-Québec, compagnie de téléphone, société des postes, salon funéraire, institutions bancaires et financières	232,97
Excédant 100 m² jusqu'à 200 m² de superficie de plancher utilisée pour cet usage	1,15
Excédant 200 m² et plus de superficie de plancher utilisée pour cet usage	0,579
Piscine: min. 14’ de diamètre ou l'équivalent	29,75
Hôpital, clinique, maison de repos, sanatorium, hospice ou tout autre établissement du même genre	232,97
Excédant 100 m² jusqu'à 200 m² de superficie de plancher utilisée pour cet usage	1,15
Excédant 200 m² et plus de superficie de plancher utilisée pour cet usage	0,579
Canada Pipe Company ltd (industrie rue Principale)	6 300,37
Canada Pipe Company ltd (bureau administratif rue Principale)	811,73
Canada Pipe Company ltd (lots 3 592 056 et 6 089 757) (en sus de tout supplément à survenir durant l'exercice)	1 865,36

Les Industries de la Rive-Sud ltée (industrie rue Principale) (en sus de tout supplément à survenir durant l'exercice)	10 998,75			
Dentiste, salon de coiffure, salon d'esthétique ou d'électrolyse, studio de santé et/ou de conditionnement physique et tout autre établissement similaire	358,38			
Manufacture, usine, imprimerie ou établissement industriel quelconque, non compris dans l'énumération susmentionnée jusqu'à 200 mètres carrés	358,38			
Excédant 200 m2 et plus de superficie de plancher utilisée pour cet usage	1,15			
Centre commercial, centre d'accommodation et tout autre établissement comportant un regroupement de commerce ou espace commercial vacant (2 établissements et plus) de vente au détail ou de service dans une même unité d'évaluation, excluant les établissmeents mentionnés aux articles 1, 2 et 4 du réglement (jusqu'à 200 m^2)	358,38			
Excédant 200 m^2 et plus de superficie de plancher utilisée pour cet usage	1,15			
Résidence communautaire (sans cuisine individuelle) par chambre	53,79			
Pour tout autre établissement commercial ou professionnel non prévu au présent règlement	232,97			
Excédant 100 m^2 jusqu'à 200 m^2 de superficie de plancher utilisée pour cet usage	1,15			
Excédant 200 m^2 et plus de superficie de plancher utilisée pour cet usage	0,579			
Unité mixte :				
Garderie	89,62			
Salon de coiffure, salon d'esthétique ou d'électrolyse et tout autre établissement similaire	161,28			
Atures activités	53,79			
Consommation au compteur (m^3)		46 385		46 385
Entretien compteur	100,00	200	100,0000	200
Entente Fonderie	3 647,28	3 647	3 647,2800	3 647
		264 544		264 544

Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	0	0
		966 334

Conciliation des revenus et dépenses

Revenus		
Eau	966 276	966 334
Activités de fonctionnement	593 308	593 308
		1 559 642
Dépenses		
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	1 288 007	1 288 007
Réseau de distribution de l'eau potable	271 577	271 577
Total des dépenses	1 559 584	1 559 584
Surplus (Déficit)		58

TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – ÉGOUTS
ANALYSE DES REVENUS DE TARIFICATION

	Unités	Taux avant regroupement	Revenus avant regroupement	Taux après regroupement	Revenus après regroupement
Laurier-Station					
Unité résidentielle	1 264	189,00	238 896	189,0000	238 896
Unité commerciale résidentielle	24	304,00	7 296	304,0000	7 296
Services, commerces de vente au détail:					
10 emplois et moins	55	264,00	14 520	264,0000	14 520
11 emplois et plus	46	396,00	18 216	396,0000	18 216
Restaurants, bars, hôtels, motels, maisons de chambres et pension, maison de retraite, garages, stations-services		396,00		396,0000	
Unité industrielles:					
10 emplois et moins	9	594,00	5 346	594,0000	5 346
11 à 100 emplois	7	1188,00	8 316	1188,0000	8 316
101 emplois et plus		2970,00			
Complexes commerciaux_local vacant		264,00		264,0000	
Unité résidentielle et non résidentielle					
			292 590		292 590
Sainte-Croix					
Unité résidentielle_non compris par. B	762	198,63	151 356	198,6300	151 356
Selon classe d'usage	347	198,63	68 925	198,6300	68 925
Unité commerciale, professionnelle, industrielle, scolaire ou publique:					
Hôtel, motel, auberge ou maison de chambres		496,95			
Chambres		33,04			
Bar, brasserie, restaurant, café ou établissement similaire		397,53			
Excédant 100 m^2 et plus de la superficie de plancher utilisée pour cet usage		0,6612			
Garage de réparations, station de service (garage)		198,63			
Concessionnaire d'automobiles		198,63			
Entrepôt		198,63			

Excédant 100 m² et plus de la superficie de plancher utilisée pour cet usage		0,6612			
Quincaillerie à grande surface (plus de 1 000 m²)		878,51			
Super marché d'alimentation		198,63			
Excédant 100 m² et plus de la superficie de plancher utilisée pour cet usage		0,6622			
Poste Hydro-Québec, compagnie de téléphone, société des postes, salon funéraire, institutions bancaires et financières		198,63			
Excédant 100 m² et plus de la superficie de plancher utilisée pour cet usage		0,6622			
Hôpital, clinique, maison de repos, sanatorium, hospice ou tout autre établissement du même genre		198,63			
Excédant 100 m² et plus de la superficie de plancher utilisée pour cet usage		0,6622			
Canada Pipe Company ltd (industrie rue Principale)		4921,64			
Canada Pipe Company ltd (bureau administratif rue Principale)		556,58			
Canada Pipe Company ltd (lots 3 592 056 et 6 089 757) (en sus de tout supplément à survenir durant l'exercice)		1154,85			
Les Industries de la Rive-Sud ltée (industrie rue Principale) (en sus de tout supplément à survenir durant l'exercice)		14236,19			
Dentiste, salon de coiffure, salon d'esthétique ou d'électrolyse, studio de santé et/ou de conditionnement physique et tout autre établissement similaire		298,14			
Manufacture, usine, imprimerie ou établissement industriel quelconque, non compris dans l'énumération susmentionnée jusqu'à 200 m²		298,14			
Excédant 200 m² et plus de superficie de plancher utilisée pour cet usage		0,6622			

Centre commercial, centre d'accommodation et tout autre établissement comportant un regroupement de commerce ou espace commercial vacant (2 établissements et +) de vente au détail ou de service dans une même unité d'évaluation, excluant les établissmeents mentionnés aux articles 1, 2 et 4 du réglement (jusqu'à 200 m^2)		298,14			
Excédant 200 m^2 et plus de superficie de plancher utilisée pour cet usage		0,6622			
Résidence communautaire (sans cuisine individuelle) par chambre		39,77			
Pour tout autre établissement commercial ou professionnel non prévu au présent règlement		198,63			
Excédant 100 m^2 jusqu'à 200 m^2 de superficie de plancher utilisée pour cet usage		0,6622			
Unité mixte :					
Garderie		79,52			
Salon de coiffure, salon d'esthétique ou d'électrolyse et tout autre établissement similaire		139,18			
Atures activités		39,77			
			220 281		220 281
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun					
A - Résidence unifamiliale	74	330,79	24 478	330,7900	24 478
B - Commerce seul	1	330,79	331	330,7900	331
C - Commerces de services intégrés et non spécifiquement énuméré	5	165,40	827	165,4000	827
D - Immeuble résidentiel autre que résidence familiale	7	330,79	2 316	330,7900	2 316
			27 952		27 952
					540 822

Conciliation des revenus et dépenses

Revenus

Égouts			528 983		540 822

		540 822
Dépenses		
Traitement des eaux usées	406 973	406 973
Réseaux d'égouts	115 799	115 799
Total des dépenses	522 772	522 772
Surplus (Déficit)	6 211	18 050

TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX - MATIÈRES RÉSIDUELLES
ANALYSE DES REVENUS DE TARIFICATION

	Unités	Taux avant regroupement	Revenus avant regroupement	Taux après regroupement	Revenus après regroupement
Laurier-Station					
Unité de logement_Résidentielle	1 262	118,00	148 916	108,75	137 243
Chalet		79,06		72,86	
Bac 360 L rés./comm. (2 bacs)	26	292,00	7 592	269,11	6 997
Bac 360 L commercial	114	174,00	19 836	160,36	18 281
Bac 360 L commercial supp.	9	236,00	2 124	217,50	1 958
Compensation supp.					
Conteneur_1 fois par semaine					
Conteneur 2V	4	2 189,00	8 756	2 017,40	8 070
Conteneur 3V		2 422,00		2 232,14	
Conteneur 4V	17	2 678,00	45 526	2 468,07	41 957
Conteneur 6V	13	3 603,00	46 839	3 320,56	43 167
Conteneur 8V	4	4 326,00	17 304	3 986,89	15 948
Conteneur_2 fois par semaine					
Conteneur 2V	1	4 813,00	4 813	4 435,71	4 436
Conteneur 3V	4	5 304,00	21 216	4 888,22	19 553
Conteneur 4V	5	5 793,00	28 965	5 338,89	26 694
Conteneur 6V	5	7 723,00	38 615	7 117,60	35 588
Conteneur 8V	1	9 268,00	9 268	8 541,48	8 541
Tarif sur appel / conteneur		174,00		160,36	
Tarif 2e bac de 360 L x 2 sem.		236,00		217,50	
Contenant compacteur - facteur 2,5					
Conteneur 6V compacté	1	19 307,00	19 307	17 793,53	17 794
	1 466		419 077		386 226
Sainte-Croix					
Unité de logement_Résidentielle_secteur urbain_sect. Rural Pinte-Platon et marie Victorin incluant matières organiques	1 040	195,00	202 800	108,7500	113 100
Unité de logement_Chalet-6 mois/année	119	130,00	15 470	72,8625	8 671

Unité de logement_Chalet_sect. du bas de la Côte du Bateau	27	146,25	3 949	72,8625	1 967
Unité de logement_Résidentielle_secteur rural excluant matières organiques	157	165,75	26 023	72,8625	11 439
Unité non résidentielle ou industrielle:		165,75			
Unité résidentielle Sect. Urbain et non résidentielle		360,75			
Unité résidentielle_sect. Rural et non résidentielle		331,50			
Unité - services, commerciale et industrielle					
Compensation supp. :					
Conteneur_1 fois/ 2 sem.					
Conteneur 2V	6	680,00	4 080	626,6949	3 760
Conteneur 3V	3	1 020,00	3 060	940,0424	2 820
Conteneur 4V	6	1 360,00	8 160	1 253,3898	7 520
Conteneur 6V	11	2 040,00	22 440	1 880,0847	20 681
Conteneur 8V	10	2 720,00	27 200	2 506,7797	25 068
Conteneur_1 fois/sem.					
Conteneur 2V	4	1 360,00	5 440	2 017,4047	8 070
Conteneur 3V	1	2 040,00	2 040	2 232,1398	2 232
Conteneur 4V	4	2 720,00	10 880	2 468,0720	9 872
Conteneur 6V	5	4 080,00	20 400	3 320,5614	16 603
Conteneur 8V		5 440,00		3 986,8856	
Conteneur_2 fois/sem.					
Conteneur 4V		5440,00		5 338,8877	
Conteneur 6V	1	8160,00	8 160	7 117,5953	7 118
Conteneur 8V	1	10880,00	10 880	8 541,4831	8 541
Sur demande	204	25,00	5 100		
Contenant compacteur - facteur 2,5					
Compensation add._serv. récup. plastiques agricoles	7	98,50	690		
	1 606		376 771		247 463
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun					
Unité de logement_Résidentielle	361	246,65	89 041	108,7500	39 259
Chalet	37	164,43	6 084	72,8625	2 696

Bacs supp	58	369,98	21 459	217,5000	12 615
Conteneur Verge cube	70	46,77	3 274		
Conteneur	16	600,00	9 600		
Conteneur - rachat camion	15	22,02	330		
Conteneur_1 fois par semaine					
Conteneur 2V	1			2 017,4047	2 017
Conteneur 3V				2 232,1398	
Conteneur 4V	3			2 468,0720	7 404
Conteneur 6V	6			3 320,5614	19 923
Conteneur 8V	3			3 986,8856	11 961
Conteneur_2 fois par semaine					
Conteneur 2V					
Conteneur 3V					
Conteneur 4V	1			4 435,7097	4 436
Conteneur 6V					
Conteneur 8V					
	571		129 788		100 311
	3 643				733 999

Conciliation des revenus et dépenses

Revenus

	922 234	733 999
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	243 258	243 258
Redevance matières résiduelles		
	1 165 492	977 257

Dépenses

Matières résiduelles		
Déchets domestiques et assimilés		
Collecte et transport	603 276	603 276
Élimination	340 940	340 940
Matières recyclables		
Collecte sélective		
Collecte et transport		
Tri et conditionnement	6 474	6 474
Matières organiques		
Collecte et transport	14 016	14 016

Traitement		
Matériaux secs	12 600	12 600
Autres - Quote-part environnement	390	390
Total des dépenses	977 696	977 696
Surplus (Déficit)	187 796	(439)

TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX - FOSSES SEPTIQUES
ANALYSE DES REVENUS DE TARIFICATION

	Unités	Taux avant regroupement	Revenus avant regroupement	Taux après regroupement	Revenus après regroupement
Laurier-Station					
Résidence	1	112,50	113	112,5000	113
Chalet		56,25		56,2500	
			113		113
Sainte-Croix					
Résidence	349	112,5000	39 263	112,5000	39 263
Chalet	116	56,2500	6 525	56,2500	6 525
			45 788		45 788
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun					
Résidence	269	112,50	30 263	112,5000	30 263
Chalet	29	56,25	1 631	56,2500	1 631
			31 894		31 894
			77 794		77 794

Conciliation des revenus et dépenses

Revenus					
			107 909		77 794
					77 794
Dépenses					
Fosses septiques			78 579		78 579
Total des dépenses			78 579		78 579
Surplus (Déficit)			29 330		(785)

Annexe 4

Financement du service de la dette

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - FINANCEMENT DU SERVICE DE LA DETTE - Laurier-Station

Règlements	Objets	Service de la dette			Répartition avant regroupement				Répartition après regroupement				
					Taxe foncières		Tarif. service dette	Autres revenus	Taxe foncières			Tarif. service dette	Autres revenus
		Capital	Intérêt	Total	Générale	Secteur			Générale	Ex-munic.	Autre sect.		
01-13	Rue Jacques	41 939 $	30 899 $	72 838 $	72 838 $				72 838 $				
13-17	Rue Bergeron	32 702 $	31 506 $	64 208 $	64 208 $				64 204 $				
08-19	Rue Olivier	53 200 $	28 302 $	81 502 $	81 502 $				81 502 $				
07-19	Patinoire	18 200 $	3 355 $	21 555 $	21 555 $				21 555 $				
03-21	Lapointe-Olivier	44 700 $	56 954 $	101 654 $	101 654 $				101 654 $				
10-21	Services Phase 2	53 300 $	67 912 $	121 212 $	121 212 $				121 212 $				
02-22	Station-Érables	7 700 $	9 861 $	17 561 $	17 561 $				17 561 $				
02-24	Jean-XXIII		17 000 $	17 000 $	17 000 $				17 000 $				
02-10	Parc industriel	23 800 $	6 789 $	30 589 $	30 589 $				30 589 $				
10-12	RIAELC	-3 464 $	5 668 $	2 204 $	2 204 $				2 204 $				
20-16	PP4	-539 $	2 473 $	1 934 $	1 934 $				1 934 $				
	Salle Lions	24 000 $		24 000 $	24 000 $				24 000 $				
04-23	PP3	-4 502 $		-4 502 $	-4 502 $				-4 502 $				
	TOTAUX	**291 037 $**	**260 720 $**	**551 757 $**	**551 757 $**				**551 751 $**				

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - FINANCEMENT DU SERVICE DE LA DETTE - Sainte-Croix

Règlements	Objets	Service de la dette			Répartition avant regroupement				Répartition après regroupement				
					Taxe foncières		Tarif service dette	Autres revenus	Taxe foncières		Autre sect.	Tarif. service dette	Autres revenus
		Capital	Intérêt	Total	Générale	Secteur			Générale	Ex-munic.			
353-2005	R. Leclerc	48 700 $	2 266 $	50 966 $	50 966 $				50 966 $				
385-2007	Puits P3 St-Ed	40 100 $	10 972 $	51 072 $		51 072 $				51 072 $			
440-2010	Ref. rue Legendre	1 000 $	25 $	1 025 $	1 025 $				1 025 $				
445-2010	Ref. Pointe-Platon	35 200 $	1 638 $	36 838 $	36 838 $				36 838 $				
439-2010	Services rue Biron	22 000 $	549 $	22 549 $		22 549 $				22 549 $			
455-2011	Relais tour. & parvis	11 500 $	1 746 $	13 246 $	13 246 $				13 246 $				
485-2012	Hon pro rue Laurier	5 600 $	859 $	6 459 $		6 459 $				6 459 $			
506-2013	R. Laurier Moulin	12 000 $	6 734 $	18 734 $		18 734 $				18 734 $			
507-2013	Ponceau rg 2 et 3	4 200 $	1 004 $	5 204 $	5 204 $				5 204 $				
515-2013	Unité d'urgence	18 500 $	4 499 $	22 999 $	22 999 $				22 999 $				
547-2016	Réfection chutes	7 300 $	2 254 $	9 554 $	9 554 $				9 554 $				
536-2015	Parc Jean-Guy-Fournier	24 800 $	11 610 $	36 410 $	36 410 $				36 410 $				
552-2016	Camion autopompe	23 900 $	11 162 $	35 062 $	35 062 $				35 062 $				
561-2017	Réf. Laflamme	19 300 $	20 988 $	40 288 $	40 288 $				40 288 $				
562-2017	Réfrigération	48 000 $	48 884 $	96 884 $	96 884 $				96 884 $				
563-2017	Surfaceuse	14 000 $	2 127 $	16 127 $	16 127 $				16 127 $				
564-2017	Réfection Bateau	29 400 $	33 052 $	62 452 $		62 452 $				62 452 $			
576-2018	Réf. Hôtel ville	10 800 $	1 971 $	12 771 $	12 771 $				12 771 $				

605-2019	Inst. Septique	18 500 $	7 942 $	26 442 $		26 442 $		26 442 $
609-2019	Réf. Les Saules	2 800 $	770 $	3 570 $		3 570 $		3 570 $
623-2020	Réf. St-Eustache	12 300 $	2 278 $	14 578 $	14 578 $		14 578 $	
611-2019	Agrandis. Caserne	19 200 $	5 992 $	25 192 $	25 192 $		25 192 $	
640-2021	Réf. Bateau muret	6 600 $	3 096 $	9 696 $		9 696 $		9 696 $
622-2020	Réf. Rue Hamel	23 700 $	31 677 $	55 377 $		55 377 $		55 377 $
679-2023	Camions tracteur	10 500 $	6 371 $	16 871 $	16 871 $		16 871 $	
680-2023	Immos rue Principale	24 800 $	15 069 $	39 869 $	39 869 $		39 869 $	
658-2022	Inst. Septique	10 700 $	5 226 $	15 926 $		15 926 $		15 926 $
663-2022	Emmiss. Auger		1 008 $	1 008 $		1 008 $		1 008 $
672-2022	Agrandis. Garage mun.	13 900 $	12 423 $	26 323 $	26 323 $		26 323 $	
683-2023	Réf. Lauzé	24 000 $	43 261 $	67 261 $		67 261 $		67 261 $
701-2024	Parapluie	12 100 $	19 067 $	31 167 $	31 167 $		31 167 $	
700-2024	4e rang Ouest	7 $	12 750 $	12 757 $	12 757 $		12 757 $	
	TOTAUX	**555 407 $**	**329 270 $**	**884 677 $**	**544 131 $**	**340 546 $**	**544 131 $**	**340 546 $**

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - FINANCEMENT DU SERVICE DE LA DETTE – Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun

Règlements	Objets	Service de la dette			Répartition avant regroupement				Répartition après regroupement				
					Taxe foncières		Tarif. service dette	Autres revenus	Taxe foncières			Tarif. service dette	Autres revenus
		Capital	Intérêt	Total	Générale	Secteur			Générale	Ex-munic.	Autre sect.		
	Égoûts 1	8 200 $	2 825 $	11 025 $		11 025 $			0 $	11 025 $			
	Égouts 2		35 603 $	35 603 $		35 603 $			0 $	35 603 $			
	Égoûts 3	10 465 $	8 370 $	18 835 $	3 767 $	15 068 $			3 767 $	15 068 $			
	Surdimensionnement	10 505 $	1 738 $	12 243 $	12 243 $				12 243 $	0 $			
	Olivier/Kirouac	45 510 $	20 909 $	66 419 $	66 419 $				66 419 $	0 $			
	Mise norme septique	20 391 $	3 373 $	23 764 $	0 $	0 $		23 764 $	0 $	0 $			
	TOTAUX	**95 071 $**	**72 818 $**	**167 889 $**	**82 429 $**	**61 696 $**	**0 $**	**23 764 $**	**82 429 $**	**61 696 $**	**0 $**	**0 $**	**0 $**

Cette étude a été réalisée dans le cadre des travaux du comité de travail assisté par la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :

Municipalité de Laurier-Station

M^me^ Huguette Charest, maire

M. William Arsenault, conseiller

M^me^ Michèle Nolet, directrice des finances

Municipalité de Sainte-Croix

M. Stéphane Dion, maire

M. Alex Papineau, conseiller

M. Francis Matte, directeur général

Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun

M^me^ Annie Thériault, mairesse

M. René Bergeron, conseiller

M^me^ Elizabeth Charest, directrice générale

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :

M. Simon Roy, conseiller en gestion municipale

M^me^ Edith Quirion, conseillère aux programmes et aux regroupements